CRAPS LOG

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS

N°14 MAI 2019

Dossier Central
Par Fabien Brisard et Hervé Chapron

PLAiDOYER POUR UNE EUROPE SOCIALE !

Interviews de
Michel Hannoun
Député honoraire de l'Isère

Isabelle Rondot
Administratrice du Groupe VYV

Patrice Corbin
Membre du Comité Directeur du CRAPS, Avocat et Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes

Pour un programme **social européen** *versus* CNR !

Par Jean-Claude **Mallet**
Président du CRAPS

Quoi qu'on puisse en dire, l'Europe sociale n'existe pas ! La directive sur les travailleurs détachés, bien que récemment modifiée, reste une tâche noire. Elle exprime la prééminence de l'économie, une vision par trop libérale d'un marché ouvert au sein d'une mondialisation vécue comme destructrice. Aucun doute, après 60 ans d'existence, l'Europe est et reste un marché avec tous ses impératifs marchands et toutes ses dérives. Aucun doute également, l'Europe, après 60 ans d'existence, nous a apporté la Paix, ce rêve inatteignable devenu un quotidien…

L'Europe sociale n'existe pas et le modèle social européen n'arrive pas à émerger. Au demeurant, l'Europe peut-elle être sociale ? Parce que l'Europe est née avec une ADN économique (CECA), elle est devenue l'Europe des projets. Airbus, Ariane espace… bien qu'encore insuffisamment pour contrer concrètement et durablement les USA et la Chine. Le traité de Lisbonne, salué à sa signature comme une avancée considérable de l'idée même d'Europe, n'a-t-il pas de facto reculé à lointaine échéance la naissance de cette Europe sociale que nous appelons de nos vœux ?

Pour être sociale, l'Europe doit être celle des volontés. Pour être sociale, l'Europe doit être celle des solutions. Elle doit être démocratique.

À qui va-t-on faire croire qu'il était plus facile au CNR, alors que le territoire était encore occupé par les nazis, que l'économie était asséchée, que la cohésion sociale déchirée par quatre années de haine, de bassesse et plus encore de crimes, de conceptualiser un système de Protection sociale fondé sur l'universalité et la solidarité en dépit de toutes réalités économiques… et de mettre ce programme en application sans hésitation, sans tarder, sans renonciation qu'à l'Europe aujourd'hui, forte de ses richesses, nourrie de sa culture, de réarmer une notion de progrès fondée sur la recherche d'une Protection sociale efficace, nécessairement partagée par les peuples.

Faire perdurer une asymétrie sociale au sein de l'Europe, c'est mettre en péril l'idée même d'Europe. Faire perdurer une Europe technocratique, c'est refuser à l'Europe la force populaire qui inscrit toutes actions dans l'Histoire. Pour être sociale, l'Europe doit être plus démocratique, irrémédiablement démocratique. Parce que pour les membres du CNR toutes tendances confondues, la démocratie était le seul système politique envisageable alors le système de Protection sociale d'utopique est devenu réalité. Oui, assurément l'Europe doit devenir démocratique. Gageons que naturellement elle deviendra alors sociale ! ■

LE SOMMAIRE

6 **L'IMAGE**
François Hollande au CRAPS !

8 **L'ACTU**
Un semestre Républicain !

10 **L'AGENDA**
Les nouveaux acteurs de l'hôpital avec Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

12 **LE FOCUS**
Quels groupes politiques composent le Parlement européen ?

LE DOSSIER
Plaidoyer pour une Europe sociale !

26, 30 & 34 **LES INTERVIEWS**
Patrice Corbin
Avocat et Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes
Michel Hannoun
Député honoraire de l'Isère
&
Isabelle Rondot
Administratrice du Groupe Vyv

44 **PORTRAIT**
Verbatim des fondateurs
Robert Schuman & Jean Monnet

52 **PAROLE D'EXPERT**
Hervé Chapron & Michel Monier
Davantage que l'ENA, c'est la centralisation qu'il faut abandonner !

55 **LES TRIBUNES**
Simplification du recouvrement fiscal et social : une orientation des pouvoirs publics vers un portail numérique commun plutôt qu'une agence unique du recouvrement ?

59 Vers un SMIC et un RSA européens ?

62 Hôpital : la crise hospitalière vue par un persan

CRAPSLOG, le magazine d'information et de réflexion du CRAPS
54, rue René Boulanger - 75010 PARIS
01 73 75 41 09
accueil@association-craps.fr
www.association-craps.fr

Directeurs de publication
Jean-Claude Mallet et Fabien Brisard

Président du comité éditorial
Hervé Chapron

Conception et Réalisation
Pierre-Maxime Claude

Crédits Photo
Shutterstock

L'IMAGE

Débat sur le thème : « Pacte social : les leçons du pouvoir » avec **François Hollande**, ancien Président de la République, le 12 mars à l'Automobile Club de France.

Un semestre Républicain !

Trimestre exceptionnel ! seuls les superlatifs arriveront à traduire l'activité de notre think tank pour ce semestre. Jugez vous même : côté débat, François Hollande a tiré les leçons de son quinquennat en matière sociale dans les salons de l'Automobile Club de France, devant plus de 200 de nos membres et de leurs invités. Brillant, drôle et quelquefois cynique envers lui-même, il a brossé devant une salle attentive les évolutions récentes, de ce lien invisible mais collectif, garant de l'unité de la Nation entre République « politique » et République « sociale ». Jean-Paul Delevoye, quant à lui, en sa qualité de Haut-commissaire à la réforme des retraites est venu dresser le résultat de ses réflexions et de ses consultations sur l'épineux dossier dont il a la charge. Ce fut l'occasion pour Patrice Corbin de lui remettre l'ouvrage de la commission *ad hoc* constituée à cet effet par le CRAPS. Cerise sur le gâteau, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé est attendue à la Maison des Polytechniciens le 26 juin prochain, pour clôturer notre colloque sur l'hôpital.

Côté publication, outre celles déjà abondantes qui jalonnent la « vie » du CRAPS, ce semestre a permis la sortie de deux livres dans la collection des « cahiers du CRAPS » et comme jamais deux sans trois un nouvel ouvrage est prévu avant le 30 juin (voir ci-dessous).

Et bien sur, quelques TV, radio et articles dans Les Echos, tout cela par nos membres les plus dynamiques… Qu'ils en soient remerciés !

Une pédagogie essentielle !

Rien ne se fait sans les Hommes, rien ne se fait sans leur détermination, rien ne se fait sans les institutions, rien ne se fait sans initiative ! Transmettre pour innover, expliquer pour sauvegarder…

C'est à travers cet état d'esprit que le CRAPS et la Fondation Charles de Gaulle, avec le réseau Canopé (Éducation nationale) ont concocté une vidéo intitulée « Comment la France s'est-elle dotée d'un système de solidarité et de Protection sociale original ? » qui sera diffusée au sein des collèges et des lycées dès la rentrée prochaine.

Et toujours fort de ses valeurs, le CRAPS, a mis en ligne sur sa chaîne YouTube le court-métrage produit fin 2017. Au plus près de patients handicapés physiques, l'objectif de notre caméra s'est immiscé dans la relation intime entre patient et orthoprothésiste pour explorer les enjeux qui leur sont propres. Entre les désirs de chacun et leur concrétisation, « le chemin de la reconquête » n'est pas toujours évident, en tout état de cause jamais simple.

Des évènements Républicains !

Hormis les évènement précités, l'organisation de petits-déjeuners au Sénat fait désormais partie du rituel crapsien ! À ce titre, le CRAPS a voulu prendre part au débat sur « l'articulation entre les GHT (Groupement Hospitalier de Territoires) et les CPTS (Communauté Professionnelles Territoriales de Santé) » avec trois invités, Jacques Léglise, Directeur Général de l'Hôpital Foch - également Président du Conseil d'Orientation du CRAPS -, le Dr Luc Duquesnel, Président des Généralistes de la CSMF et Gilles Bonnefond, Président de l'USPO.

Suite aux vifs débats induits par les réformes liées au Reste à Charge Zéro en optique et en dentaire ou encore à la résiliation des contrats à tout moment, le CRAPS a également organisé un débat à la Maison des Polytechniciens sur le thème « les Mutuelles en France, vaches à lait ou vaches sacrées ? ». Sous la houlette de notre maître des cérémonie de la soirée, Ronan Le Joubioux, c'est Stéphane Viry, Député des Vosges, Claude Delaveau, Président d'Avenir Mutuelle, Quentin Bériot, Directeur Général d'Unéo et enfin Stéphane Lecoq, Directeur Général de la MGP qui ont pu longuement débattre sur la pertinence des choix politiques engagés. Au pied du mur, les mutuelles en France sont contraintes de faire acte de résilience afin de répondre aux enjeux de notre temps.

L'intelligence artificielle est, en ce début de siècle, au coeur des grandes mutations de notre société. Probablement l'outil organisationnel de nos vies futures ! Le CRAPS a donc eu le grand plaisir d'être le partenaire de DIGIT 2019, organisé par Cegedim Insurance Solutions le 21 mai sur le thème « Vers l'assureur augmenté ? Interaction Humaine, Intelligence Artificielle, quand 1 + 1 font 3 ». Jules Verne est de retour ? Non, ce n'est déjà plus de la science-fiction ! Une soirée qui a réuni l'écosystème de l'assurance en France permettant de mieux envisager l'utilisation de l'intelligence artificielle. Être au service de l'adhérent et non l'inverse, voilà la philosophie que tous les orateurs ont voulu faire passer comme message !

Par ailleurs, au moment où le Parlement s'est saisi du projet de loi sur la santé, le CRAPS, au coeur de sa vocation, ne pouvait pas ne pas interroger les acteurs de la santé. Ainsi, le 26 juin prochain, il organisera en partenariat avec Cegedim Insurance Solutions un évènement qui rassemblera les acteurs hospitaliers sur le thème « les nouveaux acteurs de l'Hôpital ». Quelles règles nouvelles doivent être mises en place face à l'émergence de nouveaux métiers… comme de nouveaux malades ? De nouveaux comportements professionnels comme médicaux émergent, il convient sans aucun doute d'anticiper les évolutions à venir, afin que les règles du jeu ne se construisent pas sur les anciens paradigmes : question centrale, pivot de ce colloque. Effort de prospective indispensable s'inscrivant dans la volonté des pouvoirs publics de construire un nouveau modèle de santé 2020. Nous serons très honorés d'accueillir à cette occasion, en conclusion de nos travaux, madame la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Le Président annonce sa succession lors de l'Assemblée Générale

Le Président fondateur du CRAPS, Jean-Claude Mallet, a annoncé lors de l'Assemblée Générale ordinaire du Think Tank qui s'est déroulée à la Maison des Polytechniciens le 14 mai, qu'il souhaitait « passer le flambeau ». Créé à son initiative, s'entourant immédiatement de quelques personnalités venues spontanément le rejoindre et dont la légitimité sur les questions sociales n'est pas à prouver, il y a près de dix ans, c'est avec émotion qu'il s'est exprimé : « même si notre volonté de rassembler a toujours été dans l'ADN du CRAPS, je n'ai jamais rêvé que cette association devienne un tel laboratoire d'idées reconnu par le monde de la Protection sociale pour la qualité de ses productions et par les pouvoirs publics, via la reconnaissance d'intérêt général ». « J'ai décidé de remettre mon mandat au Comité directeur, qui élira un nouveau Président ». « Je souhaite que cet évènement n'en soit pas un, je ne quitte évidemment pas le CRAPS, il n'y a pas de rupture ».

Chacun sait ce que nous lui devons. Le moment venu, nous saurons le lui dire avec chaleur !

Un nouveau livre pour juin et la création de deux nouvelles commissions

Comme nous l'avions déjà annoncé, il y a quelque mois, la commission « Territoires de santé » placée sous la Présidence de Jean-Paul Segade est en phase de publication de ses travaux. Ceux-ci seront synthétisés dans un ouvrage qui sera diffusé à l'occasion de l'évènement du 26 juin. Fort de la publication de deux ouvrages - bientôt trois donc en 2019, « Retraite un patrimoine collectif » et « Formation professionnelle du marché à l'individu » - le CRAPS continue sur cette dynamique avec la création de deux nouvelles commissions. La première traitera de l'intelligence artificielle et sera présidée par David Gruson, Conseiller Référendaire à la Cour des comptes et Fondateur d'Ethik-IA et la seconde de la décentralisation des politiques sociales, co-présidée par Hervé Chapron, Ex-Directeur Général Adjoint de Pôle emploi et Cédric Arcos, Directeur Général Adjoint de la Région Île-de-France avec pour ambition la rédaction de nouveaux ouvrages d'expertise ayant pour vocation d'animer le débat public ■

CRAPS TV

Comment la France s'est-elle dotée d'un système de Protection sociale ?

Vidéo présentée par le CRAPS,
la Fondation Charles de Gaulle et le Réseau Canopé

Découvrez la vidéo sur
www.association-craps.fr

L'AGENDA

L'évènement à ne pas rater !

Uniquement sur invitation

LES NOUVEAUX ACTEURS DE L'HÔPITAL !

Le mercredi 26 juin 2019
de 09h00 à 14h30
à la Maison des Polytechniciens
(12 rue de Poitiers, 75007 Paris)

Avec la présence **exceptionnelle de**

Madame Agnès Buzyn,
Ministre des Solidarités et de la Santé
(11h45)

FOCUS

Quels groupes politiques composent le Parlement européen ?

En préambule

Le Parlement est l'unique institution européenne élue au suffrage universel direct - les Européens voteront pour leurs députés entre le 23 et le 26 mai. Il participe, avec le Conseil de l'Union, à l'adoption d'une grande partie des textes de lois proposés par la Commission. Le Parlement est également, avec le Conseil de l'UE, l'autorité budgétaire de l'Union. Enfin, il est doté de pouvoirs de contrôle de l'exécutif (essentiellement la Commission).

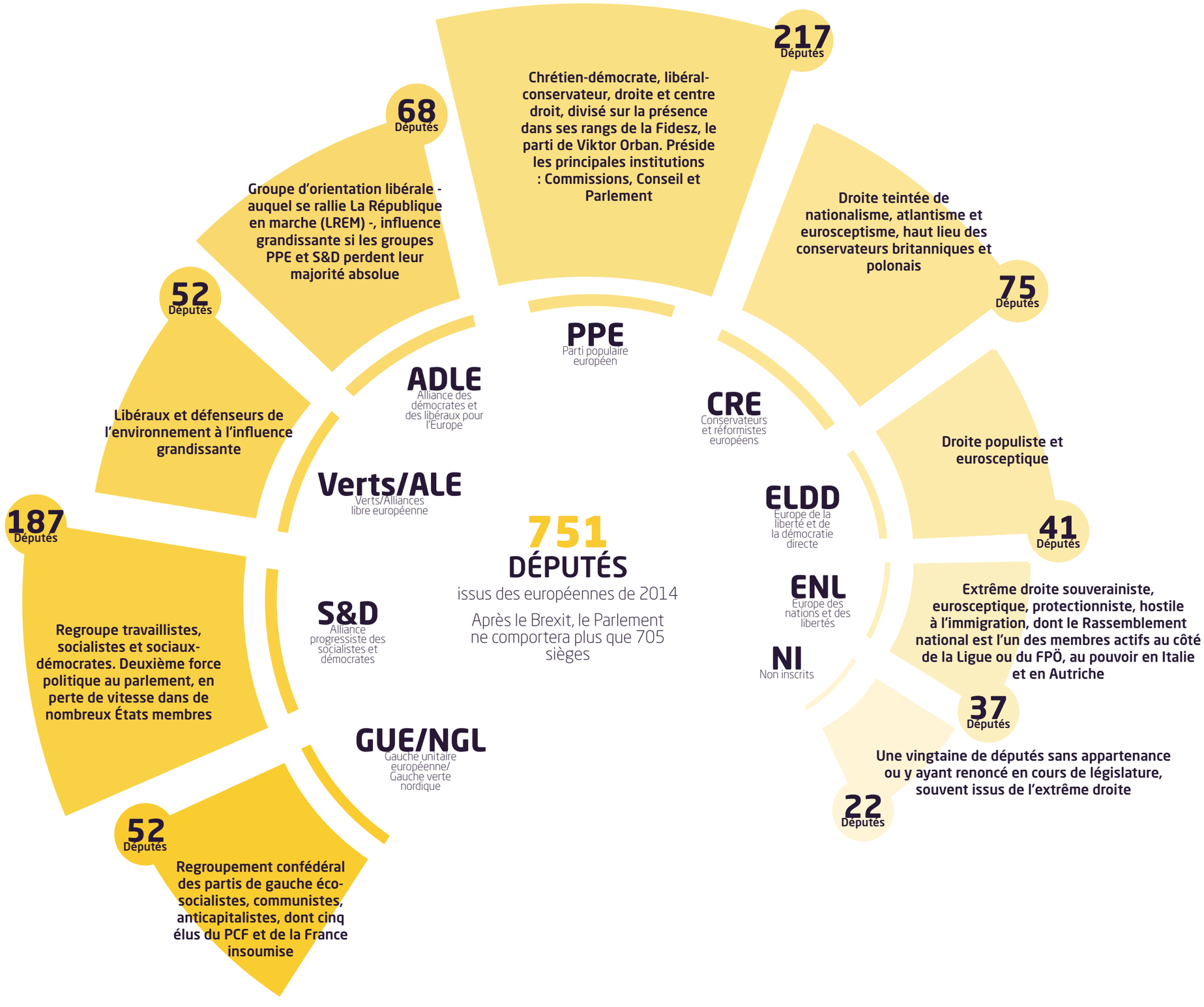

Source : Courrier International

Par
Fabien Brisard
et
Hervé Chapron

LE DOSSIER CENTRAL

PLAIDOYER POUR UNE EUROPE SOCIALE !

PLUS DE DOUTE, L'EUROPE PROTÈGE !

En ce début de XXIe siècle, après un siècle et demi de luttes pour la dignité, c'est encore un quart des citoyens du monde qui ne bénéficie d'aucune couverture sociale[1]. Plus de doute, l'Europe protège ! Qui pourrait encore en douter ! Comme le disait le grand Jaurès, fatiguons une fois encore le doute. Inlassablement. Avec détermination. Être européen est une chance ! Une chance qu'il convient d'entretenir au quotidien…

Alors qu'en 2060, l'Europe ne représentera que 5 % de la population mondiale, alors qu'aucun des pays de l'Union à cette date ne représentera à lui-seul 1 % de la population[2], l'Europe, née d'une détermination pour une Paix durable[3], doit devenir par nécessité, à travers une construction économique, un continent de compétitivité au regard des grandes puissances Russe, Américaine ou encore Chinoise.

Si cette Europe protège, elle n'en reste pas moins inégalitaire ! La multitude de mécanismes de redistribution et de Protection sociale au sein de l'Europe, née d'histoires particulières, des vicissitudes des peuples et de modèles économiques différents et trop souvent par nature difficilement convergents, a eu pour résultat de dessiner une mosaïque d'une rare complexité. Quand bien même les discours anxiogènes et populistes fleurissent ici ou là, les États européens en comparaison de ceux du reste du monde garantissent toujours une certaine prospérité à leurs populations. Ils disposent en effet, globalement, des systèmes de Protection sociale les plus aboutis, les plus solides et les plus ancrés dans l'inconscient populaire alors qu'en même temps les grandes mutations technologiques offrent des perspectives inédites, favorisant entre autres une meilleure efficience des soins et un allongement de l'espérance de vie.

La crise économique de 2008, qualifiée souvent comme la plus sévère de la deuxième partie du XXe siècle, a mis en exergue les caractéristiques et l'efficacité des systèmes de Protection sociale. Mieux, elle les a rendus indispensables et légitimement incontestables…

Formidables amortisseurs sociaux de cette crise, ils ont permis de sauvegarder ce patrimoine commun mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, l'accumulation des déficits par des politiques de soutien massif à l'économie a inéluctablement généré, le calme tout relatif revenu, des plans d'austérité au regard des finances publiques. Alors que d'aucuns n'hésitent plus à qualifier les modèles sociaux dans leur ensemble de trop coûteux voire même de fardeau pour une compétitivité efficiente des entreprises, les ajustements réalisés par différents États ont eu pour effet d'accentuer la pauvreté en Europe. En effet, aujourd'hui, 86,6 millions d'européens, soit 17 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté[4]. C'est l'amer constat d'une Europe qui certes protège mais encore trop peu !

Tous les États membres subissent de grands bouleversements : démographiques, de structures familiales, de nouvelles formes de travail. Phénomènes notamment liés à la mondialisation, les distances se réduisent, le temps se métamorphose : les pouvoirs publics, faute d'avoir anticipé - Était-ce possible ? - se retrouvent conséquemment dans une

Quand bien même les discours anxiogènes et populistes fleurissent ici ou là, les États européens en comparaison de ceux du reste du monde garantissent toujours une certaine prospérité à leurs populations.

En effet, aujourd'hui, 86,6 millions d'européens, soit 17 % de la population vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est l'amer constat d'une Europe qui certes protège mais encore trop peu !

L'EUROPE FIGURE PARMI LES RÉGIONS OÙ LA QUALITÉ DE LA VIE EST LA PLUS ÉLEVÉE DANS LE MONDE

(DONNÉES 2016 OU DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES)

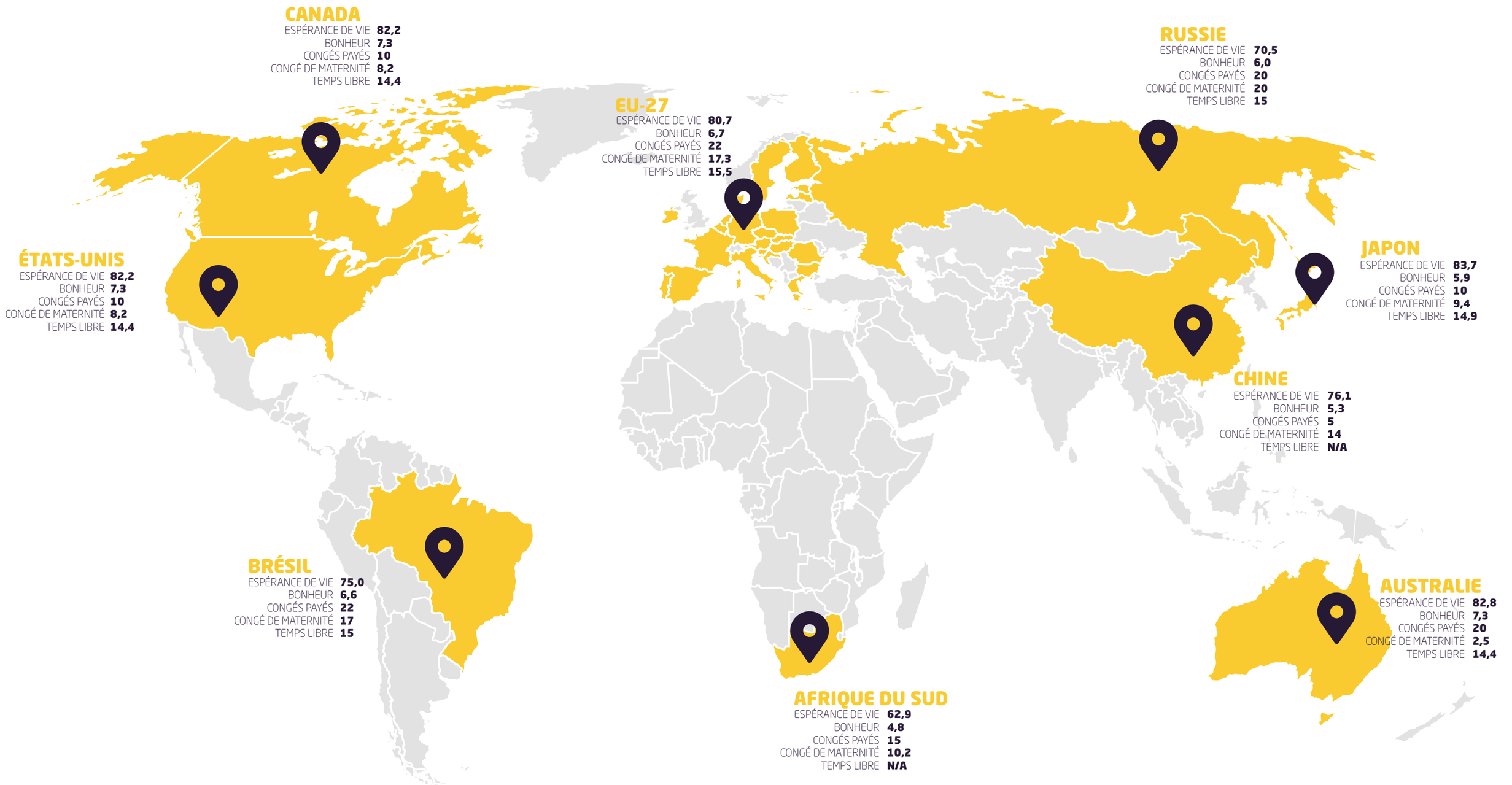

ESPÉRANCE DE VIE : ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE À LA NAISSANCE DE VIE
BONHEUR : INDEX (10 SYMBOLISANT LE BONHEUR ABSOLU)
CONGÉS PAYÉS : NOMBRE MINIMUM DE JOURS DE CONGÉS PAYÉS PAR AN
CONGÉ DE MATERNITÉ : CONGÉ DE MATERNITÉ ENTIÈREMENT RÉMUNÉRÉ, EN SEMAINES
TEMPS LIBRE : TEMPS CONSACRÉ AUX LOISIRS ET AUX SOINS PERSONNELS PAR JOUR, EN HEURES

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies (ONU), Commission européenne.

situation délicate devant adapter en permanence, en temps réel !, l'économie. La notion, après celle de « nouveaux pauvres », de « nouveau monde » apparaît. Et avec elle, la perception du progrès, la foi désormais chancelante en l'avenir, le doute en l'espérance de transmettre à ses enfants un monde meilleur engendrent « la peur du lendemain » chez le citoyen européen et lui diffusent une impression de plus grande précarité.

UN RISQUE DE FRACTURE SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

La crise financière et économique mondiale qui a débuté en 2008 a laissé de nombreuses régions de l'Union en proie à des niveaux élevés de chômage, de dette publique et privée. Pour bon nombre de personnes et plus encore de familles, elle aura été synonyme de difficultés sans précédent. Le cauchemar de la fin de mois est devenu pour elles une obsession ! La crise a aggravé des problèmes qui certes existaient déjà et certains pays ont été plus durement touchés que d'autres. En effet, l'environnement nécessaire pour développer les indispensables investissements était évidemment plus favorable dans certains pays, et certaines entreprises étaient plus compétitives que d'autres. La construction européenne s'est faite au gré de l'Histoire sans préjuger du niveau de développement économique des entrants. Au demeurant certains marchés du travail, plus flexibles que d'autres, moins taxés que d'autres, plus « rudimentaires » d'une part, certains systèmes sociaux plus égalitaires que d'autres, d'autre part, ont permis de mieux absorber les chocs et ont pu offrir naturellement une protection plus efficace contre les effets négatifs de la crise.

Dans les pays les plus résilients, des emplois ont certes été perdus, mais les entreprises ont réussi à en créer de nouveaux plus rapidement. Les systèmes de sécurité sociale, en particulier les allocations de chômage, ont permis aux bénéficiaires de garder « la tête hors de l'eau ». Les politiques publiques de l'emploi, d'une part, ont mis l'accent sur la reconversion professionnelle, la réinsertion sur le marché du travail et la relance des emplois publics et, d'autre part, ont permis de garder une cohésion sociale minimum. Les régimes de revenu minimal, tant critiqués par ailleurs, ont permis aux uns et aux autres de subvenir à leurs besoins élémentaires et de continuer à vivre dans la dignité. Force est de constater que les pays dans lesquels les partenaires sociaux ont été étroitement associés aux réformes du marché du travail affichent des résultats positifs durables, car la participation desdits partenaires a garanti l'adhésion d'un maximum de parties prenantes aux processus de réforme, leur conférant ainsi la légitimité indispensable !

« La machine à convergence », surnom de la Banque mondiale, apparaît néanmoins en panne. Cette « peur du lendemain » est notamment très prégnante chez les jeunes générations, celles-ci ayant été les plus sévèrement touchées par le déclassement social, généré par la crise économique. **Fin 2016, un jeune sur cinq était touché par la précarité du chômage, avoisinant dans certains pays - la Grèce, l'Espagne ou encore l'Italie, c'est-à-dire l'Europe du sud - près de 40 % d'entre eux.** Autre phénomène de rejet : si les disparités sont grandes entre les pays, le contraste est encore plus saisissant entre les régions ! Si les capitales économiques « s'en sortent globalement bien », les territoires ruraux représentant les trois quarts du territoire européen, ont été une terre particulièrement atteinte par le chômage de masse. L'Europe protège : que seraient devenus ces territoires sans les fonds européens agricoles !

Par ailleurs, un phénomène nouveau et inquiétant émerge. Le salariat, forme juridique quasi exclusive de l'emploi décline. Une vague de l'emploi indépendant déferle et les formes d'emploi à la périphérie du salariat traditionnel se sont multipliées ces dernières années : indépendants, auto-entrepreneurs, consultants, travailleurs détachés, ou en portage salarial, jobbers, qui arrondissent leurs fins de mois sur des plateformes collaboratives, multiactifs cumulant souvent plusieurs activités, tel est désormais le visage polymorphe de l'indépendant 2.0. De plus en plus nombreux à quitter les rangs du salariat, les indépendants 2.0 sont les figures d'un nouveau

LES TAUX DE CHÔMAGE BAISSENT, MAIS VARIENT CONSIDÉRABLEMENT D'UN PAYS À L'AUTRE EN EUROPE
(EN %, FÉVRIER 2017)

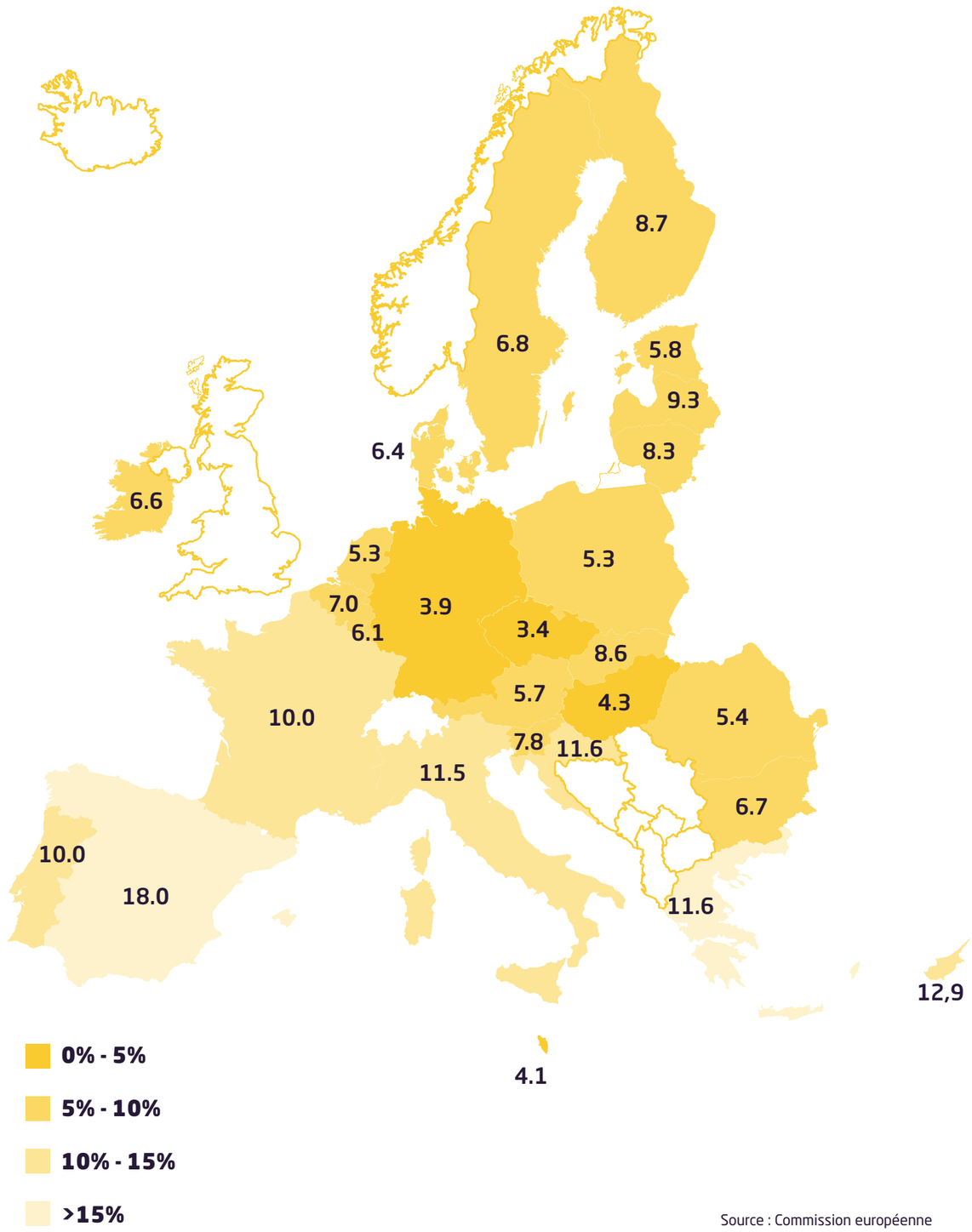

Source : Commission européenne

capitalisme. Ils accompagnent et subissent en même temps les transformations d'un monde du travail, dont les nouveaux contours restent à définir.

Dans le transport, la banque ou le tourisme, les Uber, KissKissBankBank et autres Airbnb bousculent les géants de la « vieille » économie. L'ubérisation révolutionne le concept même de travail : précarisation des statuts, explosion du numérique et des plateformes Internet : le nombre d'indépendants, d'auto-entrepreneurs et de freelances ne cessent de grignoter le vieux monde ! Plus que jamais, ces non-salariés réinventent le monde du travail : la « free-lancisation » de l'économie touche tous les secteurs, à tous les niveaux et se développe sous une multitude de statuts. Ne dit-on pas souvent que Uber a fait plus pour certains départements que 30 ans de politique publique ! Si nommer, c'est reconnaître, alors « l'uberisation » existe bel et bien…

« En Europe, la forteresse du salariat se fissure. 14 % des travailleurs européens seraient des indépendants[5]. Dans le monde anglo-saxon, ce n'est plus une vague mais un tsunami. Outre-Manche, 40 % des emplois créés depuis 2010 sont occupés par des indépendants. Aux États-Unis, 30 millions de travailleurs sont « self-employed », et leur nombre pourrait s'élever à 40 millions en 2019[6] ». « Dans tous les pays développés, la forteresse du salariat traditionnel est attaquée », analyse Raymond Torres, le directeur des études de l'OIT. Certaines plateformes comme Uber ou Airbnb, ont créé des schémas d'optimisation fiscale et sociale qu'il conviendrait de mieux encadrer.

Moins de salariés, moins de cotisants… et donc moins de prestations. Dramatique logique arithmétique ! Comment les pouvoirs publics de chaque pays et l'Europe en particulier pourront-ils s'adapter à cette nouvelle donne où les indépendants prétendent aussi et légitimement à une couverture

Comment les pouvoirs publics de chaque pays et l'Europe en particulier pourront-ils s'adapter à cette nouvelle donne où les indépendants prétendent aussi et légitimement à une couverture sociale et les précaires un revenu de base ? Peut-on en conscience rompre avec le chômage de masse au profit de cette forme d'esclavagisme contemporain…

NE PRIVONS PAS LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE NATIONAUX DE LEUR ADN ET DE LEURS PARTICULARITÉS

Harmoniser les systèmes de Protection sociale ce n'est en aucun cas les priver de leur ADN. À cet égard, l'exemple mutualiste est d'ailleurs particulièrement frappant : s'il paraît intéressant de pouvoir faire converger voire harmoniser les systèmes de Protection sociale, et il n'est pour autant pas utile, voire inefficace de ne pas prendre en compte leur particularité. C'est à la lumière de l'hostilité européenne à l'égard des mutuelles, mises en difficulté *de facto* sous prétexte du respect des règles de la concurrence, que notre vigilance pour la défense de nos valeurs doit redoubler face à l'opportunisme du marché. C'est à l'évidence une régression en marche au profit des grandes compagnies d'assurances multinationales. C'est une volonté politique dissimulée mais constante. 9 pays sur 10 acceptent les volontés de Bruxelles : c'est un rouleau compresseur de la concurrence communautaire.

La politique de Bruxelles a, des conséquences sociales, économiques et politiques considérables. Notamment pour les mutualistes. La tradition mutualiste est forte en France, notable en Belgique et un peu au Portugal mais les autres pays ont, du fait de leur histoire propre, mis en place d'autres systèmes. Bruxelles a permis aux compagnies d'assurance de faire des offres de dumping, rendues possible par le montant élevé de leurs réserves. Concernant la couverture de complémentaire santé, l'Europe a choisi une voie qui s'apparente à celle d'une régression. Actons que les mutuelles proposent des contrats moins onéreux car elles ont à disposition des bénévoles et n'ont pas d'obligation de redistribuer des bénéfices contrairement aux « assureurs capitalistes » qui eux doivent les rémunérer. Le rapport humain *versus* le rapport financier tel est le jeu dans lequel l'Union ne doit pas sombrer.

LA POPULATION EUROPÉENNE SERA LA PLUS ÂGÉE D'ICI À 2030
(ÂGE MÉDIAN PAR RÉGION DU MONDE)

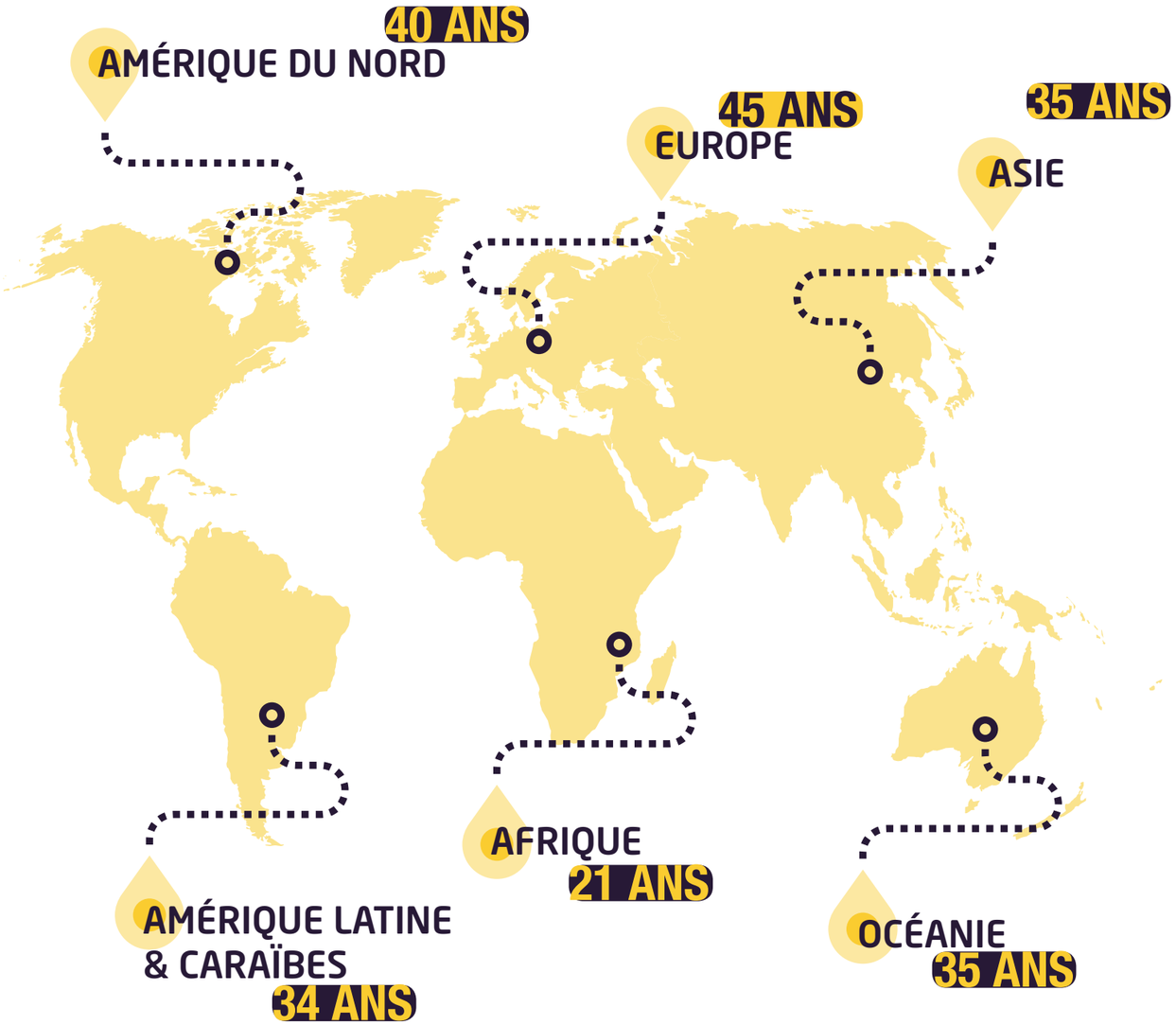

*MOYENNE **MONDIALE** **33 ANS**

Source : Commission européenne

sociale et les précaires un revenu de base ? Peut-on en conscience rompre avec le chômage de masse au profit de cette forme d'esclavagisme contemporain…

Car même dans nos sociétés prospères, le risque de pauvreté reste élevé. Selon les estimations, près d'un quart de la population de l'Union des vingt-sept est menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale. La pauvreté des enfants demeure également élevée et est en augmentation dans plusieurs États membres. Cela signifie que les enfants concernés ont un accès limité aux soins de santé, qu'ils courent un risque plus élevé de décrochage scolaire et que, plus tard, en tant qu'adultes, ils seront exposés à un risque accru de chômage et de pauvreté. En 2010, les dirigeants de l'UE affirmaient être déterminés à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté de 20 millions d'individus d'ici à 2020. Pourtant, aujourd'hui, l'Europe est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. Jusqu'à présent, le nombre de personnes menacées de pauvreté a augmenté de 1,7 million. Le triple A social dont certains dirigeants se gaussent restent à ce jour à l'état de rêve !

DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE DIFFÉRENTS

En 2015, 40 % des dépenses publiques en Europe ont été allouées à la Protection sociale, soit près de 1/5è du PIB. Huit États membres – la Finlande, la France, le Danemark, l'Autriche, l'Italie, la Suède, la Grèce et la Belgique – auront consacré durant cette même année au moins 20 % de leur PIB à la Protection sociale. Les modes de fonctionnement des systèmes de Protection sociale reflètent les différentes traditions héritées bien souvent du siècle dernier. Inventés en Europe à la fin du XIXe siècle, ces systèmes visaient dans un premier temps à relever à la fois les défis et les désordres de l'ère industrielle. La plupart d'entre eux se sont développés après la Seconde Guerre mondiale, tandis que d'autres n'ont pris pleinement leur essor que dans les années 80 et 90. Parmi les différences, relevons aux fins de comparaison la taille du budget et la manière dont il est alloué, la source de financement, le degré de couverture des risques au sein de la population et le rôle des partenaires sociaux.

Les systèmes de Protection sociale – combinés à la fiscalité – contribuent à réduire les inégalités de revenus. Aujourd'hui, l'Europe abrite, quand bien même de nombreux discours erronés sur ce point précis, les sociétés les plus égalitaires au monde, bien que des disparités considérables subsistent. En moyenne, les 20 % de ménages les plus riches ont des revenus cinq fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres. Selon cette mesure, les inégalités de revenus les plus marquées sont observées en Roumanie, en Lituanie, en Bulgarie, en Lettonie, à Chypre, en Estonie (pays récemment entrés dans l'Union) et en Italie.

Après quelques décennies de progrès inégaux, la solidarité, élément constitutif du projet européen est aujourd'hui - et de plus en plus - au point mort en raison des économies plurielles des Pays du Nord et de l'Ouest (les créanciers) et les Pays du Sud (débiteurs) favorisant la fin d'une volonté de convergence au profit d'un risque de désintégration à l'instar du Brexit. La dissymétrie économique, et dans sa foulée, sociale, devient un risque majeur pouvant faire exploser la construction européenne ! Aujourd'hui, le débat sur l'Europe sociale se focalise sur le dumping social (travailleurs détachés) et *in fine* beaucoup y voit la force du marché mondial, le vecteur des intérêts commerciaux découlant d'un marché unique affranchi des limites et des cadres. Il est donc difficile dans ces conditions de savoir si l'architecture actuelle de la construction européenne à 27 est viable et si l'idée d'une Europe en cercles concentriques ne mériterait pas d'être sérieusement étudiée : certains pays peuvent volontairement vouloir avancer plus vite que d'autres. En tout état de cause, aujourd'hui, l'Europe sociale stagne or l'Europe ne peut se résoudre à incarner un simple marché au risque que les peuples s'en détachent.

Après avoir été la mère de quelques projets d'envergure, Arianespace, Airbus, Erasmus, l'Europe, faute de vision convergente, se concentre aujourd'hui sur l'établissement de normes à l'instar des socles approuvés par le Parlement européen, des droits sociaux : *« Aujourd'hui, nous marquons notre engagement en faveur d'un ensemble de 20 principes et droits. Du droit à un salaire équitable au droit à la protection de la santé ; de la formation tout*

au long de la vie, d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de l'égalité entre les femmes et les hommes au revenu minimum : en établissant le socle européen des droits sociaux, l'UE entend défendre les droits de ses citoyens dans un monde en mutation rapide[7] ».

Détaillant vingt principes, le socle s'apparente plus à une grille de lecture, qu'à un texte contraignant, conduisant à une convergence voire à une harmonisation des systèmes. Tel que le déclare un rapport d'information du Sénat. Initiative louable certes mais simple petit pas n'ayant aucune vocation politique. L'Europe, à être trop fragile, finit par être dépossédée et paralysée d'actions structurelles pouvant se substituer aux Etats membres : *« La convergence sociale européenne ne peut être le synonyme d'une harmonisation motivée par la seule fluidification du marché intérieur. Toute action dans ce domaine doit respecter le principe de subsidiarité et l'équilibre trouvé dans les traités en matière de répartition des compétences. La question sociale est par conséquent trop sensible au sein des opinions publiques pour susciter le moindre sentiment de dépossession chez nos concitoyens[8] ».*

Toutefois, cette proclamation pourrait être suivie d'un agenda social comme cela avait été le cas lors du vote de la Charte européenne des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, mise en oeuvre par la Commission en 1989. Ainsi, la Commission peut aujourd'hui dérouler un nouvel agenda social s'appuyant sur le fait que les États membres aient approuvé cette première proclamation institutionnelle. Celui-ci pourrait éclaircir différents projets tels que :

• LE DIALOGUE SOCIAL : des dispositions clairement plus contraignantes sur le respect des normes démocratiques et en particulier dans le domaine du développement du syndicalisme et de son rôle au sein de l'entreprise.

• LA PRÉSENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : pour le moment très variable d'un pays à l'autre, un discours clair et fort des instances européennes sur l'utilité et la place de ce secteur fait partie des normes indispensables.

• UN SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN : il ne s'agit bien sûr pas de fixer un montant mais d'obliger tous les pays à mettre en place un mécanisme de salaire minimum afin notamment d'exclure l'activité économique informelle qui de facto obère les mécanismes d'indemnisation du chômage ; les Pays de l'Est crieront au protectionnisme… et alors.

• LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : domaine où le discours devrait être clarifié ; la référence aux revenus ne suffit pas ; être pauvre en France ou en Roumanie ne recouvre pas les mêmes réalités mettant en jeu de nombreux mécanismes ; même si ceux-ci sont difficilement dissociables des politiques des États membres cela n'empêche pas le niveau européen de dynamiser certaines politiques particulières en direction des femmes seules ou des enfants.

• LA SANTÉ : chaque pays a construit son système de santé ; il s'agit dans ce domaine d'avoir une réflexion plus dynamique sur les résultats comparés de ces différents systèmes en termes d'indicateurs sanitaires mais aussi de comparaisons entre les résultats et les sommes dépensées. Dans ce même champ, il paraît difficilement concevable qu'une harmonisation de la prévention ou encore de la vaccination ne puisse être obligatoire dans des territoires par définitions ouverts.

• LE DOMAINE DES RETRAITES EST DE MÊME NATURE : chaque pays a construit son système de retraite chacun avec ses possibilités, ses qualités et ses failles ; l'Europe sociale n'a pas vocation à unifier les différents systèmes mais à promouvoir une réflexion sur la soutenabilité à très long terme des différents mécanismes, compte tenu des différences considérables entre pays européens d'une part en matière démographique et d'autre part de l'allongement de l'espérance de vie due aux progrès scientifique et médical.

Si l'Union européenne a toujours eu une dimension sociale, étroitement liée à ses ambitions économiques, c'est à une acculturation à un modèle qui doit émerger. L'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie, le renforcement de l'égalité hommes-femmes restent des objectifs centraux de l'UE depuis le Traité fondateur de Rome, en 1957. Depuis lors, le développement d'une dimension sociale est allé de pair avec l'approfondissement du marché unique et du concept de citoyenneté européenne, garantissant des conditions équitables et des droits essentiels dans l'ensemble des États membres.

En 60 ans, un long chemin a été parcouru et des progrès considérables ont été obtenus. Entre la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et les objectifs de développement durable des Nations Unies, il existe désormais un fort engagement européen, voire international en faveur des valeurs et des droits fondamentaux, fondés sur des objectifs sociaux. L'Europe exerce une influence tangible sur notre quotidien. Education, Travail, Retraite, Temps libre…

L'Europe sociale est non seulement indispensable au même titre que l'Europe fiscale, mais la dimension sociale conférera à l'Europe, l'indispensable versant culturel qui lui permettra de dépasser son caractère prégnant de marché commun dont la métamorphose en marché unique ne suffira pas à conférer à l'idéal européen l'adhésion indispensable des peuples qui la composent.

Suite du dossier ▶▶▶

L'Europe sociale est non seulement indispensable au même titre que l'Europe fiscale, mais la dimension sociale conférera à l'Europe, l'indispensable versant culturel qui lui permettra de dépasser son caractère prégnant de marché commun dont la métamorphose en marché unique ne suffira pas à conférer à l'idéal européen l'adhésion indispensable des peuples qui la composent.

Patrice Corbin
Membre du Comité Directeur du CRAPS, Avocat et Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes

Peut-on concilier à la fois une prééminence originelle économique avec un inaltérable besoin de sécurité et notamment social que les peuples ne cessent de demander, est-ce pour vous une nécessité ?

La formulation de la question en termes de protection des individus est intéressante car elle évite à mon sens le piège de l'Europe sociale et du débat mal posé de : « l'Europe sociale est en retard sur l'Europe économique » : débat mal posé car on ne sait pas très bien ce qu'il faut mettre sous ce terme de l'Europe sociale. Il est à craindre qu'il ait surtout un sens pour des Français qui auraient tendance à n'y voir qu'une sorte d'extension souhaitable à l'ensemble de l'UE de leur propre système de sécurité sociale. Il faut accepter trois réalités :

• La première est qu'il n'existe pas de « modèle social européen » ; La spécificité des modes de financement retenus en matière de Protection sociale par la plupart des pays de l'UE ne suffit pas à caractériser un « modèle social européen ». Les mécanismes de protection sont le fruit de l'histoire sociale et politique de chaque pays et ont pris de ce fait des formes diverses dont on ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à chercher à les harmoniser d'autant que le niveau européen serait peu légitime à chercher à modifier ce que des compromis politiques ont élaboré, au fil du temps, dans chaque pays, pour construire ces systèmes de protection.

• La seconde réalité est qu'il existe, en particulier depuis l'élargissement d'importantes disparités économiques entre les 28 pays de l'Union (écart de salaire de 1 à 3) et donc de profondes disparités dans les mécanismes de Protection sociale. Les citoyens des pays fondateurs de l'UE et des Pays du Nord bénéficient d'un haut niveau de protection contre les risques de l'existence, ce qui est beaucoup moins vrai notamment pour les citoyens notamment des « Pays de l'Est ».

• La troisième réalité est que les valeurs démocratiques qui fondent l'Union Européenne ne peuvent se satisfaire durablement de ces disparités ; c'est là une question de principe. La réduction progressive des disparités dans ce domaine doit donc être une aspiration, un objectif, un horizon. Mais dans ces domaines, ce sont les États qui sont en première ligne ; il s'agit d'une compétence partagée où l'UE devrait surtout agir par l'élaboration de cadres et par la diffusion systématique d'informations.

Êtes-vous favorable à une harmonisation de la prévention pour l'ensemble des Pays de l'Union européenne, ou encore d'une obligation de vaccination commune au regard d'enjeux de santé publique identique ?

Dans le cadre de cette compétence partagée, l'harmonisation de la prévention aurait à ce stade peu de sens. En revanche l'élaboration au niveau européen d'indicateurs de santé publique pour les 28 pays (soit globaux : mortalité infantile ; espérance de vie en bonne santé... Soit par grandes pathologies…) et la diffusion régulière des résultats pour chaque pays jouerait certainement un rôle incitatif. La vaccination devrait au contraire faire l'objet d'un cadre contraignant au sens d'élaboration par chaque pays d'une politique systématique de vaccination et de définition d'un nombre minimal de vaccins quitte à ce que des financements européens accompagnent pour certains pays la mise en œuvre de ces politiques.

Pensez-vous qu'un SMIC européen différencié en fonction des capacités économiques de chaque pays, soit un tremplin pour une Europe moins inégalitaire et un rempart face au dumping social ?

L'idée d'un SMIC européen est une idée intéressante malheureusement caricaturée pendant cette campagne. Elle est une des illustrations possibles de ces actions de fixation par le niveau européen d'un cadre commun qui fixe un principe selon lequel le salaire ne peut être uniquement le fruit d'une négociation individuelle mais qu'il est aussi un « minimum » destiné à faire vivre des familles. La difficulté de mise en œuvre d'une telle mesure est de deux ordres : une difficulté politique : certains pays notamment du nord de l'Europe négocient ces minima par voies conventionnelles et ne veulent pas d'un minimum fixé par l'État ; il devrait cependant être possible d'inclure dans un texte européen ce type de mécanisme. L'autre difficulté est d'ordre pratique : à quel niveau fixer ce minimum pour tenir compte des « capacités économiques » de chaque pays. L'hypothèse d'une fixation en pourcentage (60 %) du salaire médian du pays me semble à ce stade l'idée la plus raisonnable.

PLAIDOYER POUR UNE EUROPE SOCIALE… UNE HISTOIRE DE LA PROTECTION SOCIALE FRANÇAISE : EXEMPLE À SUIVRE, EXTENSION POSSIBLE ?

EN GUISE DE PROLÉGOMÈNES

Est-ce parce qu'« elle vient du fond des âges[9] », parce « que les siècles l'appellent[10] » que la France s'est façonnée au-delà de ses périodes de doute un certain visage de l'avenir, du progrès, de la dignité humaine ?

Depuis les débuts de l'Humanité, l'Homme n'a eu que deux préoccupations constantes. Celle d'abord collective, de se regrouper en tribus, en cités, en peuples, en royaumes et enfin en États-Nation pour organiser et structurer son présent et construire son avenir. La seconde, strictement individuelle, poussée par une envie irrépressible de sécurité, de se prémunir contre les risques inhérents à la vie (santé, famille, vieillesse, logement, emploi, pauvreté, exclusion sociale).

UNE LONGUE MATURATION

Cette seconde préoccupation a abouti en France à la création d'un système de Protection sociale unique au monde. Fruit de l'Histoire, de luttes sociales et de réconciliations nationales, il a été pensé et mis en place, année après année, par des hommes et des femmes venus d'horizons différents, aux expériences multiples, unis par des idéaux humanistes, ayant une même idée du progrès social. Toutes et tous nourris par les philosophes des Lumières, toutes et tous confrontés aux difficultés du quotidien qui prenaient bien souvent des allures de survie, instruits par une IIIe République progressiste, ils ont été les héritiers à la fois des rois, des Philosophes et de la Révolution française, du concept de classe ouvrière né d'une révolution industrielle laissant cette dernière confrontée frontalement aux risques sociaux comme le chômage, les accidents du travail, la vieillesse précoce devant la pénibilité du travail… entraînant inexorablement la misère des familles. Rien n'était prévu ni par l'État, ni par les Institutions séculaires. Ce sont les canuts lyonnais qui les premiers dès 1831 vont se révolter…

LES PRÉMICES

Avec l'industrialisation de la France, l'absence de réponses aux revendications ouvrières de plus en plus fréquentes, il a fallu passer du spontané au structuré, de la libre initiative à la contrainte, c'est-à-dire légiférer. En cette fin du XIXe siècle, c'est une ère du social qui s'ouvre, justifiant l'intervention de l'État, la division du travail accroissant la dépendance de chacun envers tous. Ce sera la reconnaissance de l'assurance comme technique de réparation des risques et moyens de solidarité.

La loi du 8 avril 1898, assurant la protection des salariés de l'industrie contre les accidents du travail, est la première loi visant à mutualiser les coûts liés à un risque. Viendront ensuite la loi en matière d'assurance vieillesse, en 1910, instituant un régime d'assurance obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie. Les lois de 1928 et de 1930 mettront en place une assurance pour les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès pour les salariés titulaires d'un contrat de travail et celle de 1928 un régime spécial pour les agriculteurs. Ce sont les premières lois fortes sur l'assurance sociale. Enfin, la loi de 1932 prévoit des allocations couvrant les charges familiales financées par des versements patronaux.

De 1920 à 1940, les résultats obtenus par une minorité de travailleurs vont se diffuser à l'ensemble des salariés, voire de la population. La crise économique des années 30 met l'accent sur le risque de chômage. Les théories keynésiennes justifient les interventions de l'État et la distribution des revenus de remplacement. Les assurances sociales créées à cette époque deviennent obligatoires.

À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, le système de Protection sociale est donc incomplet, sans couverture chômage et présente de nombreuses lacunes (prestations santé insuffisantes, niveau faible des retraites…).

UNE RENAISSANCE

À la Libération, - l'expression n'est pas neutre ! - chacun croit en l'avènement d'un nouveau monde. En matière de Protection sociale, deux grands systèmes ont vu le jour. En Allemagne, à la fin du XIXe siècle, le chancelier Bismarck met en place les premières assurances sociales obligatoires, avec l'instauration d'assurances contre les risques relatifs à la maladie (1883), la vieillesse (1884) et les accidents du travail (1889). Ce système de Protection sociale repose sur le principe de l'assurance professionnelle : le travailleur cotise sur son salaire à des caisses cogérées par les employeurs et les salariés eux-mêmes. C'est le système Bismarckien. En 1942, en pleine Seconde Guerre mondiale, sir William Beveridge publie le rapport qui structurera le modèle de Protection sociale britannique au lendemain de la guerre. Le système Beveridgien repose sur le principe de l'assurance universelle : le citoyen, par l'impôt, finance la protection de tous ceux dans le besoin, confiant aux parlementaires le contrôle d'un système en 3 U : universalité, uniformité et unité, avec un organe unique de gestion (le National Health Service).

En France, la lutte contre la barbarie nazie s'est organisée depuis Londres sous l'autorité du général de Gaulle. Son émissaire, Jean Moulin, a réussi à regrouper les différents mouvements de résistance au sein du Conseil National de la Résistance, constitué le 27 mai 1943. Il fixe les orientations d'un nouveau système social à mettre en place le moment venu :

« Un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

Le paritarisme était né. Est également réclamée *« une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».*

En cette fin du XIXe siècle, c'est une ère du social qui s'ouvre, justifiant l'intervention de l'État, la division du travail accroissant la dépendance de chacun envers tous. Ce sera la reconnaissance de l'assurance comme technique de réparation des risques et moyens de solidarité.

À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, le système de Protection sociale est donc incomplet, sans couverture chômage et présente de nombreuses lacunes (prestations santé insuffisantes, niveau faible des retraites…).

Michel Hannoun

Député honoraire de l'Isère

L'Europe a été conçue comme un marché, doit-on aller plus loin et notamment en termes de politiques sociales ?

L'Europe a d'abord été conçue comme un espace de paix, entre les principaux protagonistes de la Deuxième Guerre mondiale et elle a été progressivement élargie, notamment pour prendre en compte les objectifs de démocratisation, pour certains pays, je pense à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal notamment. Le marché commun a d'abord été agricole et depuis quelques années la machine s'est emballée. L'Europe est devenue essentiellement un marché de libre échange, à l'intérieur et par rapport à l'extérieur. Ce faisant, il n'y a pas eu d'harmonisation des fiscalités, ni des politiques sociales, induisant, du dumping social et des concurrences « déloyales » (les travailleurs détachés, les subventions à l'installation en Irlande, par exemple). À cela il faut ajouter, l'absence d'une politique économique concertée, au moins de la zone euro, et un élargissement mal maîtrisé, source de beaucoup d'ambiguïtés. Il est clair que la mise en oeuvre d'une politique sociale nécessite quelques préalables : la volonté politique, la fixation d'une frontière stable pour l'Europe et la réalité d'intérêts communs.

Êtes-vous favorable à une harmonisation de la prévention pour l'ensemble des Pays de l'Union européenne, ou encore d'une obligation de vaccination commune au regard d'enjeux de santé publique identique ?

Évidemment une politique de prévention commune est souhaitable, mais encore faut-il préciser de quoi parle-t-on dans ce domaine, dans la mesure où l'on s'aperçoit que les grandes questions liées à la santé, ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre et même parfois d'une pathologie à l'autre. Quant à la vaccination obligatoire, cela peut être un objectif louable, mais qui aurait l'autorité pour l'imposer ? (on connait les difficultés d'application d'une telle mesure en France). Je pense qu'une politique active d'encouragement à la vaccination associée à une pédagogie intensive, peuvent avoir plus d'effets positifs, qu'une obligation mal gérée.

Pensez-vous qu'un SMIC Européen différencié en fonction des capacités économiques de chaque pays, soit un tremplin pour une Europe moins inégalitaire et un rempart face au dumping social ?

La notion de SMIC s'inscrit beaucoup dans la génétique sociale française, est-elle exportable et sur quelle base ? Ce serait tout l'enjeu d'un tel objectif, mais je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup de demandeurs, parce que chacun continue de voir midi à sa porte. Plus simplement, le SMIC, serait calculé (et imposé ?) sur le plus petit taux horaire ou sur le plus élevé ? Comment expliquera-t-on aux Français à qui, au nom de l'Europe et d'une hypothétique solidarité, on en viendrait, à baisser, leur SMIC. Je ne crois pas que cela serait de nature à supprimer le dumping social, qui est aussi bien à l'intérieur de l'Europe qu'en provenance de l'extérieur. Par ailleurs, je rappelle que la Suède dont on vante régulièrement la politique sociale n'a pas de SMIC.

LA NAISSANCE DE L'ÉTAT PROVIDENCE

Les États Généraux de la Renaissance française de juillet 1945 précise le programme du CNR : *« L'être humain doit être suivi attentivement au cours des différentes périodes de son existence : enfant, il doit être protégé par toutes les mesures d'hygiène moderne. Adolescent, ses premiers pas dans la vie doivent être guidés et facilités. Adulte, il doit avoir la certitude que son existence ne sera pas bouleversée par la maladie, le chômage. Vieillard, il a droit au repos et à la dignité couronnement d'une existence laborieuse ».*

Le général de Gaulle, chef de la France libre, chef du gouvernement provisoire mandate Pierre Laroque, grand commis de l'État, pour fonder le premier pan du modèle français. Il est né du consensus politique entre gaullistes et communistes : la Sécurité sociale, mise en place par ordonnances en 1945, repose sur quatre branches : trois à philosophie assurantielle Bismarckienne (maladie, vieillesse, accidents du travail), une à principe universaliste Beveridgien (famille).

La loi du 22 mai 1946 généralise la Sécurité sociale à toute la population, à l'exception des travailleurs non-salariés non agricoles qui s'y opposeront.

La loi du 22 août 1946 étend les allocations familiales à presque toute la population et celle du 30 octobre 1946 intègre la réparation des accidents du travail à la Sécurité sociale.

L'État Providence était né !

En désaccord avec le projet de Constitution créant la IVe République, le général de Gaulle quitte le pouvoir mais la philosophie sociale qui l'anime se retrouve dans le préambule de la Constitution de la IVe République du 27 octobre 1946. Est reconnu le droit de tous *« notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».*

L'ARCHITECTURE DU PUZZLE SE SOLIDIFIE

Appelé en 1958 « aux affaires » pour régler le conflit algérien, le général de Gaulle, invite le 1er aout 1958 les partenaires sociaux à créer un régime d'Assurance contre le risque de perte d'emploi pour les salariés de l'industrie et du commerce dont leur sera déléguée la gestion alors que la France, ne comptant à peine que 200 000 chômeurs, n'en a guère dans l'immédiat besoin. À peine un quart de siècle plus tard, l'Assurance chômage sera un exceptionnel amortisseur de crise ! Elle sera complétée par le Président Georges Pompidou par l'Association de Garantie de Salaires en 1974.

Les lois du 21 janvier 1961 et du 12 juillet 1966 mettent en place respectivement le régime autonome d'Assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles et pour les non-salariés non agricoles (professions indépendantes).

Les ordonnances Jeanneney de 1967 assurent la séparation financière des risques dans 3 branches distinctes – santé, vieillesse, famille – grâce à la création de trois caisses nationales, la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). La gestion de la trésorerie des trois branches étant confiée à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS), caisse nationale du réseau des URSSAF.

Au cours de la même année, 1967, Jacques Chirac secrétaire d'État aux problèmes de l'Emploi, crée l'ANPE, agence publique, en lui confiant « le monopole public du placement des travailleurs ».

Le 28 avril 1969, le général de Gaulle quitte le pouvoir à l'issue du référendum portant réforme du Sénat et de la régionalisation. Si l'aspect social de son action est l'aspect le moins connu, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est fondamental car novateur, structurant et pérenne ! Tous ses successeurs vont avoir à cœur de suivre le chemin tracé.

« Il est né du consensus politique entre gaullistes et communistes : la Sécurité sociale, mise en place par ordonnances en 1945, repose sur quatre branches : trois à philosophie assurantielle Bismarckienne (maladie, vieillesse, accidents du travail), une à principe universaliste Beveridgien (famille).

La loi du 4 juillet 1975 généralise à toute la population active l'assurance vieillesse obligatoire.

CHANGEMENT DE NATURE PAR LE FINANCEMENT

La crise économique due au premier choc pétrolier depuis 1974 d'une part, l'augmentation de la durée de la vie et des dépenses de santé d'autre part obligent de prendre des mesures financières importantes devant la détérioration régulière et dramatique des comptes. La loi du 29 décembre 1990 crée la Contribution sociale généralisée (CSG) dont le prélèvement est assis sur tous les revenus du capital et du travail. La Protection sociale commence à être financée par l'impôt. En créant la CSG, Michel Rocard, premier ministre, « assassine » Bismarck !

L'ordonnance du 24 janvier 1996 instaure la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) dont le produit est destiné à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) qui gère la gestion des déficits des régimes de Sécurité sociale.

La loi du 22 février 1996 réformant la Constitution de la Ve République met à jour une nouvelle catégorie de loi, celle de financement de la Sécurité sociale (LFSS) afin d'associer la représentation nationale à la détermination de l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

La loi du 28 juillet 1999 crée la couverture maladie universelle, soit la protection sur le seul critère de la résidence et la couverture complémentaire pour les plus démunis. Outre sa vocation sociale, cette loi marque un aboutissement du projet de 1945 en matière d'universalisation des prestations de la Sécurité sociale.

RÉVOLUTION OU RÉFORME POUR L'EMPLOI

Enfin, la loi du 13 février 2008 crée un opérateur unique, Pôle emploi, au service des demandeurs d'emploi en fusionnant les Assedic, agences locales de l'Assurance chômage, et l'ANPE.

Les difficultés… continuent !

Aujourd'hui, le système de Protection sociale français fait face à six enjeux de taille : mutations profondes du marché du travail et chômage de longue durée ; nouvelles conceptions du travail en lui-même, avec l'essor du travail indépendant ; allongement de l'espérance de vie ; demande croissante de Protection sociale ; renchérissement du coût des soins ; enjeux de financement.

Le consensus de la Libération n'est plus !

Isabelle Rondot

Administratrice du Groupe VYV

L'Europe a été conçue comme un marché, doit-on aller plus loin et notamment en termes de politiques sociales ?

Pour pouvoir répondre, il faut repartir du sens du projet européen. À l'origine, l'idée est simple : il s'agit d'unir, de réunir, des peuples qui ont connu deux guerres mondiales. Pour cela, il convenait de mettre en commun des forces, des visions du monde et des institutions et, grâce à la délibération, parvenir à dégager un intérêt supérieur commun. Or, ce qui nous unit, c'est la volonté de vivre mieux. Au-delà des seuls intérêts particuliers ou personnels, au-delà des querelles nationales, nous pouvons nous rassembler derrière cet objectif qui est de faire de l'Union européenne l'espace mondial de la Protection sociale.

Les citoyens européens souhaitent être mieux protégés. C'est ce qui ressort d'une enquête Ipsos, menée par l'Uniopss et soutenue par le Groupe VYV. Celle-ci met en lumière les attentes des Français quant au rôle de l'Europe en matière de Protection sociale. Pour 71 % des Français, l'Union européenne joue un rôle important en matière de Protection sociale. Ils sont 80 % à souhaiter, à l'avenir, l'harmonisation des systèmes sociaux des pays membres de l'UE en se basant sur les législations les plus protectrices. 60 % d'entre eux considèrent d'ailleurs qu'il s'agit d'un objectif réaliste dans les 10 ans à venir.

La Protection sociale constitue donc aujourd'hui indéniablement une condition de réussite de l'Union européenne.

En réalité, l'Europe de la Protection sociale existe déjà, mais uniquement par les actes de ceux – associations, mutuelles, acteurs publics, acteurs privés non lucratifs - qui la font vivre au quotidien. Malheureusement, elle n'est pas encore consacrée en tant qu'institution de l'Union même si le Socle européen des droits sociaux présenté à Göteborg en 2017 est une avancée qu'il faut saluer.

Le groupe VYV est engagé en faveur d'une convergence sociale de haut niveau au sein de l'Union dans l'intérêt de tous les citoyens.

Le groupe VYV en collaboration avec Solidaris a publié un mémorandum dans le cadre des élections européennes 2019 ayant pour ambition d'appeler à un engagement collectif et sans faille en faveur de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. De quoi s'agit-il ?

Nous sommes convaincus que la lutte pour une Europe qui protège ne se gagnera que si les politiques publiques dans toutes leurs composantes déclinent l'impératif de cette protection : sur les questions économiques, énergétiques, environnementales, mais aussi sur les questions de solidarité, de santé, de Protection sociale.

La mobilisation mutualiste est plus forte que jamais pour appuyer, proposer, contribuer à dessiner ce visage européen tant attendu par les citoyens ; la volonté politique doit à cet égard rejoindre l'engagement de la société civile. L'avenir de l'Europe passe par la mise en œuvre de politiques structurelles qui résisteront aux replis nationalistes.

Le 27 février dernier, en partenariat avec le groupe mutualiste belge Solidaris, le Groupe VYV a en effet remis à des députés européens un mémorandum dans lequel sont exposées quelques-unes de nos recommandations pour la mise en œuvre concrète de l'Europe sociale. La moitié des Belges et des Français pensent que l'Europe fait reculer leurs droits sociaux. C'est pourquoi les deux groupes ont souhaité prendre une position forte, et en appeler à l'urgence d'une Europe du mieux-vivre, d'une Europe du socle européen des droits sociaux telle que présentée par l'Union européenne à Göteborg en 2017. Comme l'a rappelé à cette occasion Thierry Beaudet, Président du Groupe VYV : « *Les mutuelles disposent d'un savoir-faire précieux en santé ou encore en prévention. Elles œuvrent concrètement et au quotidien pour le Socle des droits sociaux. C'est pourquoi nous demandons à être pleinement associés à sa mise en œuvre, sa pérennisation et son enrichissement* ».

Dans ce mémorandum, plusieurs recommandations sont formulées en appui aux principes du socle des droits sociaux, quelles sont celles qui pourraient être mises en œuvre le plus rapidement et pourquoi ?

Nos six recommandations, énumérées ci-après, touchent aux principes du Socle qui nous concernent. Mais elles vont en réalité au-delà, elles portent une contribution au rêve d'un nouveau contrat social européen : l'alliance d'un cadre stratégique, d'un budget ambitieux et d'une gouvernance inclusive ; la santé au cœur des priorités ; la promotion du « Bien-vivre » tout au long de la vie ; l'intérêt général au-dessus des lois commerciales ; l'économie sociale au cœur du Socle européen des droits sociaux ; la mise en cohérence des politiques internes et externes en faveur de la Protection Sociale Universelle et de la Couverture Santé Universelle.

Ce sont des recommandations traduites par des mesures qui peuvent être prises à un horizon temporel court, mais surtout, ce sont des choix politiques. Nous pourrions nous attarder sur trois d'entre eux.

L'alliance d'un cadre stratégique, d'un budget ambitieux et d'une gouvernance inclusive, qui appelle une stratégie volontariste pour l'après-2020, avec la mise à l'Agenda du social pour l'avenir de l'Europe. Cela pourrait se traduire par une directive cadre pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Celle-ci s'appuierait sur plusieurs mesures :

• Une feuille de route évaluée sur une base trimestrielle et rendue publique, ainsi qu'une gouvernance élargie : associer la société civile, les partenaires sociaux, et les acteurs privés

non lucratifs sanitaires et sociaux ;

• Un « test des droits sociaux, de l'impact social et du bien-être » : une étude d'impact menée avant la mise en œuvre de toutes décisions politiques ;

• Une « règle d'or » en matière d'investissements à but social, afin que ces derniers s'affranchissent des règles budgétaires de l'Union européenne - et donc des déficits ;

• Des moyens financiers prévus dans le prochain Cadre Financier Pluriannuel - 2021 - 2027 ;

• Une intégration des recommandations des Comités consultatifs européens et du Parlement européen.

Remettre la santé au cœur des priorités exige d'examiner la thématique des inégalités sociales de santé de manière systématique. Cela peut être conduit via le renforcement de l'évaluation et du rapport relatifs aux « inégalités dans l'accès aux soins » dans le processus du Semestre européen, ainsi que via un recours à des recommandations spécifiques par pays pour soutenir les États devant progresser dans la lutte contre les inégalités. Par ailleurs, la consolidation d'un « Joint Assessment Framework - JAF » pour les soins de santé offrirait un instrument pour des politiques basées sur des faits et des preuves, dans le dialogue avec les autorités nationales, à l'instar de ce qui s'est fait dans le domaine de l'emploi.

Une troisième mesure sur laquelle nous nous battons est celle de placer l'économie sociale au cœur du Socle européen des droits sociaux. Nous plaidons pour la reconnaissance en droit européen du concept de « lucrativité limitée », qui caractérise les entreprises de l'économie sociale. Des mesures permettant d'adapter les instruments financiers européens aux besoins des entreprises de l'économie sociale de toutes tailles (y compris les plus grandes), sont nécessaires.

À l'heure des replis identitaires, des discours démagogiques, des dérives ultra-libérales constatées sur les marchés, nous croyons toujours à l'idée européenne, celle d'une Europe qui protège ses citoyens en leurs apportant des bénéfices sociaux tangibles. Nous devons prendre notre part dans la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Il est à la confluence des enjeux de ce XXIe siècle pour les entreprises de l'ESS : la promotion du modèle non lucratif, la transformation sociale, la défense des services publics et de l'intérêt général.

À qui va-t-on faire croire qu'il était plus facile au CNR, alors que le territoire était encore occupé par les nazis, que l'économie était asséchée, que le pays n'était qu'un tas de ruines, que la cohésion sociale était déchirée par quatre années de haine, de bassesse et plus encore de crimes, de conceptualiser un système de Protection sociale fondé sur l'universalité et la solidarité en dépit de toutes réalités économiques...

De l'intérieur des voix s'élèvent pour affirmer haut et fort que devant les urgences économiques, l'état des finances publiques, il convient sans état d'âme de détricoter le programme du CNR. Du côté européen, le traité de Lisbonne, salué à sa signature comme une avancée considérable de l'idée même d'Europe, devient *de facto* un frein à la naissance de cette Europe sociale que nous appelons de nos vœux.

ACTE DE FOI

Pour être sociale, l'Europe doit être celle des volontés. Pour être sociale, l'Europe doit être celle des solutions. Elle doit être résolument démocratique.

À qui va-t-on faire croire qu'il était plus facile au CNR, alors que le territoire était encore occupé par les nazis, que l'économie était asséchée, que le pays n'était qu'un tas de ruines, que la cohésion sociale était déchirée par quatre années de haine, de bassesse et plus encore de crimes, de conceptualiser un système de Protection sociale fondé sur l'universalité et la solidarité en dépit de toutes réalités économiques... et de mettre ce programme en application sans hésitation, sans tarder, sans renonciation qu'à l'Europe aujourd'hui, forte de ses richesses, nourrie de sa culture, face à des enjeux autant civilisationnels qu'économiques de réarmer une notion de progrès fondée sur la recherche d'une Protection sociale efficace, nécessairement partagée par les peuples.

Après le retentissant et très problématique « Hitler connaît pas » des années 70, expression d'une jeunesse allemande refusant en héritage le lourd fardeau de la génération précédente, allons-nous entendre prochainement avec la même force « L'Europe connaît pas », traduction abrupte d'un possible taux record d'abstention aux prochaines élections européennes, tant l'image du concept, sa laborieuse construction durant plus d'un demi-siècle paraît aux uns et aux autres, froide, distante voire lointaine, en tout état de cause peu porteuse de progrès... Pourtant !

QUELQUES VÉRITÉS

Pourtant l'Europe existe ! C'est une réalité. Une réalité quotidienne. Il suffit désormais de regarder une voiture - quel objet plus banal qu'une voiture ! quand bien même Barthes en a fait une de ses mythologies - pour s'en apercevoir. La plaque minéralogique est là

L'EUROPE SOCIALE DANS LE TEMPS

1883
BISMARCK PIONNIER DE L'ASSURANCE MALADIE ET DES PENSIONS

1890
LE DANEMARK INTRODUIT LES PENSIONS

1933
LE NEW DEAL DE ROOSEVELT

1942
LE RAPPORT BEVERIDGE INTRODUIT LA COUVERTURE UNIVERSELLE

1948
DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

1950
CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

1952
CONVENTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) CONCERNANT LA SÉCURITÉ SOCIALE

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

SECONDE GUERRE MONDIALE

Prescriptions minimales en matière de sécurité et de santé des travailleurs

ANNÉES 80
ARRÊTS DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1974
PREMIER PROGRAMME D'ACTION SOCIALE POUR L'EUROPE
&
LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ADOPTE UNE POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1966
PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

1961
CONSEIL DE L'EUROPE: CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

1957
TRAITÉ DE ROME ET FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Libre circulation des travailleurs, non-discrimination, égalité hommes-femmes, santé et sécurité sur le lieu de travail

1986
ACTE UNIQUE EUROPÉEN

Bien-être, solidarité entre générations, cohésion

2009
TRAITÉ DE LISBONNE ET CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE

1987
PROGRAMME ERASMUS

1989
CHARTE COMMUNAUTAIRE DES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS

CHUTE DU MUR DE BERLIN

1992
TRAITÉ DE MAASTRICHT ET PROTOCOLE SOCIAL

1997
TRAITÉ D'AMSTERDAM ET STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI

2000
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

2010
CONSEIL DE COORDINATION INTERINSTITUTIONS POUR LA PROTECTION SOCIALE DU G-20 (OIT/BANQUE MONDIALE)

CRISE FINANCIÈRE

2006
FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MOBILISATION

2015
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2013
GARANTIE POUR LA JEUNESSE ET INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

2017
SOCLE EUROPÉEN DE DROITS SOCIAUX CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Source : Commission européenne

ORIGINES DES MODÈLES SOCIAUX EUROPÉENS (1880-1950)

ÂGE D'OR DU DÉVELOPPEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ET APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS (1950-1985)

ÉCONOMIE MONDIALE ET APPROCHE FONDÉE SUR LE MARCHÉ (1985-2000)

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET APPROCHE FONDÉE SUR LA CROISSANCE INCLUSIVE (2000-AUJOURD'HUI)

pour nous le montrer, pour nous le rappeler !

Sur le plan diplomatique, l'Europe siège aux G7 et G20 en tant que tel. Au plan économique, les grands projets tels Airbus, Ariane espace… réelles réussites ont propulsé l'Europe comme leader mondial dans des secteurs stratégiques. Dans le domaine agricole, elle a permis à l'Europe du Nord de se moderniser et à celle du Sud de devenir concurrentielle. Au plan universitaire à travers Erasmus dont le succès ne se dément pas, elle a favorisé le brassage de générations qui désormais pensent et agissent à travers une diversité stimulante…

QUESTIONNEMENT

Alors pourquoi ce désamour des Européens pour leurs propres Institutions ? Pourquoi ce scepticisme permanent vis-à-vis de ce qui a permis d'abord et ce n'est pas rien au regard de l'Histoire, la plus proche de nous, celle du XX[e] siècle, de créer pour la première fois depuis deux millénaires un espace de paix. « *Commencée dans le cognac, se terminant dans le whisky*[11] », pour les plus cyniques, de vicissitudes en parfois turpitudes, pour les plus sceptiques, de Jean Monet à Jean-Claude Juncker, l'Europe suscite, force est de le constater, pour le moins interrogations, pessimisme et trop souvent rejet.

Pas assez démocratique pour les uns, trop lente pour les autres, trop souvent tatillonne pour « le citoyen européen », elle laisse autant indifférent qu'elle suscite des critiques aussi virulentes qu'amères. Le rôle du Parlement semble être un salon littéraire au sein duquel les débats se déroulent en état d'apesanteur, dénués de toute velléité d'action au profit d'une commission dotée des pleins pouvoirs, scrupuleusement encadrée par des commissaires nommés par des États cherchant par-là, le plus souvent à « recaser » son personnel politique. Le récent refus par la commission de valider la fusion Alstom/Siemens ne fait que donner des arguments à celles et ceux qui voient en l'Europe une machine à broyer les peuples. À quoi servirait selon ceux-là une Europe mue par le sacro-saint principe du libéralisme économique, à savoir la concurrence, alors que le monde économique fourbit ses armes à travers la constitution de multinationales quasi monopolistiques nouvelle génération versus GAFAM qu'elle est incapable de promouvoir.

L'Europe doit ériger avec détermination désormais rapidement son « Pacte républicain » nourri des libertés élémentaires mais fondamentales, des concepts hérités du siècle des Lumières, enrichis par l'Histoire de tous les peuples.

« Tout ce qui est exagéré est insignifiant[12] *»* disait celui qui au sein du clan des vaincus de 1815 réussissait néanmoins à redessiner l'Europe du XIX[e] siècle. Certes, mais il n'en demeure pas moins vrai que lorsque le peuple se prononce par référendum, quel que soit sa décision, les États et la Commission arrivent toujours à leur fin. Et ce n'est pas le tragicomique du Brexit qui peut redorer le blason d'une idée révolutionnaire, d'un concept flamboyant mis à mal par une technocratie déterminée.

Pourquoi ce désamour ? Pourquoi le sentiment d'appartenance à l'Europe n'est pas désormais une évidence, une seconde ADN après 62 ans d'existence, soit trois générations ?

DÉBUT DE RÉPONSE

Pour nous, pour qui la Protection sociale est une idée d'avenir, le diagnostic à ce mal réside dans le fait que l'Europe n'est toujours pas celle du quotidien, c'est-à-dire celle du concret. Et pour devenir celle du quotidien, elle doit être irrémédiablement celle « du social », ciment inaltérable des peuples la composant, moteur de solidarité, gage d'égalité, facteur de progrès, garante enfin et par là-même du sentiment d'appartenance qui lui manque tant aujourd'hui.

L'Europe doit ériger avec détermination désormais rapidement son « Pacte républicain » nourri des libertés élémentaires mais fondamentales, des concepts hérités du siècle des Lumières, enrichis par l'Histoire de tous les peuples.

La montée des populismes ici, les « gilets jaunes » là, le lent déclassement des classes moyennes partout, autant de signaux et de constats qui obligent à une tout autre ambition pour bâtir tous ensemble « une nouvelle frontière », celle de la métamorphose du trop faible « socle social européen ».

L'Europe est désormais à l'heure Shakespearienne : elle sera sociale ou elle ne sera pas !

Osons regarder lucidement le paradoxe d'une Europe sociale qui n'existe pas alors que la moitié des dépenses sociales mondiales sont de son fait, celle d'une Europe qui pourtant ne compte que 7 % de la population[13] !

À 62 ans de distance du Traité de Rome, le « modèle social » européen n'a toujours pas émergé. Il n'a jamais d'ailleurs été au cœur de la volonté des États qui la composent, il n'a jamais été une préoccupation des technocrates bruxellois !

Rien d'étonnant. L'Europe a été conçue prioritairement comme un marché - le fameux marché commun ! - et s'est développée comme tel. Elle vit à travers la prééminence de l'économie, d'une vision résolument libérale agissant au sein d'un monde ouvert. Elle alimente elle-même plus ou moins consciemment une mondialisation vécue par sa population comme destructrice.

Aujourd'hui et très naturellement *« l'Europe sociale n'est que l'agrégation des différents systèmes nationaux »* puisque *« l'essentiel des compétences en matière sociale restent à ce jour du ressort des États membres et d'eux seuls*[14] *»*. En d'autres termes *« en matière de politique sociale, ce sont les États qui ont conservé la main, ce qui explique pourquoi les politiques sociales sont si différentes d'un pays à l'autre*[15] *»*.

À l'évidence, le modèle social européen n'existe pas ! Pire : il a laissé place à un dumping social dramatiquement légalisé. La directive sur les travailleurs détachés, bien que récemment modifiée, reste une tâche noire et ne donne à voir que le seul aspect mercantile du projet européen.

Pour autant, l'Europe protège. Jamais au cours de son Histoire extrêmement riche, l'Europe n'aura non seulement connu une période aussi longue de paix mais jamais la progression spectaculaire de l'espérance de vie, passant de 46 ans à 78 ans entre 1950 et 2015, n'aura été le symbole d'avancées inédites en matière de bien-être. Ce n'est pas sans conséquence !

Alors, osons regarder ce paradoxe d'une Europe qui n'arrive pas à faire émerger son modèle social au moment même où le débat s'enrichit aussi d'idées et de propositions, encore une fois divergentes, pour un revenu

universel ! Un nouveau champ concurrentiel va s'ouvrir, dans le domaine social, qui va brouiller encore davantage la perception de l'Europe par sa population.

PROPOSITION DE FOI

Fidèle à sa vocation et dans le contexte des élections européennes le CRAPS, se doit d'être, en ce moment important, source de propositions.

Alors faisons de l'Europe une exception sociale !

Et commençons à faire de l'Europe un espace de prévention !

Prévention en matière de santé, Prévention en matière de travail, Prévention en matière d'aléas de la vie !

Faisons de l'Europe un espace au sein duquel, les uns et les autres, « ne courbent plus l'échine[16] » !

Commençons de faire de l'Europe un espace de vaccination, un espace de Protection Maternelle et Infantile ! Faisons de l'Europe un espace de prévention face à tous les risques liés au travail. Alors, à n'en pas douter l'Europe sociale sera en marche. Gageons qu'elle ne s'arrêtera pas ! De concrète, elle deviendra évidente donc indispensable, facteur visible de progrès et de ciment social qu'elle sera devenue.

Généralisons cette exception française, celle de la volonté, c'est celle du CNR, elle-même héritière peut-être sans avoir pleinement conscience, des parlementaires de 1648 qui voulaient œuvrer « *pour le soulagement des peuples et le bien-être de l'État* ».

Car nous sommes convaincus que faire de l'Europe un espace de Protection sociale, de lutte contre les aléas de la vie, c'est conférer de facto aux Européens un sentiment d'appartenance.

Car nous sommes convaincus qu'un « espace social » européen, fort de ses richesses, nourri de sa culture, face à des enjeux autant civilisationnels qu'économiques imposera la dimension démocratique dont il manque aujourd'hui. Il n'y a jamais eu de démocratie sans démocratie sociale !

Car nous sommes convaincus que promouvoir l'Europe sociale, ce n'est pas renoncer à l'Europe du « marché ». C'est insuffler à ce marché une âme !

Alors et alors seulement, l'Europe aura exhaussé le vœu de l'actuel Président de sa Commission : « Je voudrais que l'Europe ait le *« triple A » social. Il est aussi important que le « triple A » économique et financier[17] »* ! Plongeons résolument vers l'avenir ? Plongeons-nous dans la Libération, cette fois-ci européenne ! ■

Fabien Brisard
& Hervé Chapron

[1] Rapport OIT Protection sociale.

[2] Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe, Commission européenne. COM (2017) 206 du 26 avril 2017.

[3] Cf. Verbatim des Fondateurs.

[4] Rapport mondial OIT.

[5] Chiffres OIT.

[6] Gwenael Prouteau. Nouveau monde, nouvelle Protection sociale ! CRAPS. 2017. (Chiffres INSEE)

[7] Déclaration du Président Juncker sur la proclamation du socle européen des droits sociaux. 17 novembre 2017.

[8] Le socle européen des droits sociaux : première ébauche d'un Code de convergence sociale ? Rapport d'information. N°457 (2017-2018) de Mmes Pascale Gruny et Laurence Harribey, fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 20 avril 2018.

[9] Charles de Gaulle. Mémoires d'avenir.

[10] Idem.

[11] Philippe de Villiers. « J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu ». Fayard.

[12] Talleyrand.

[13] Sébatsien Maillard, Directeur de l'Institut Jacques Delors. Courrier International en partenariat avec la Mutualité Française.

[14] Jean-Claude Barbier. Chercheur au Centre d'Economie de la Sorbonne.

[15] Pierre-Yves Monjal. Directeur de la Revue du droit de l'Union européenne. Courrier International.

[16] René Teulade. 1931-2014. Ministre des Affaires Sociales et de l'intégration 1992-1993. Gouvernement Bérégovoy.

[17] Jean-Claude Juncker. 2014.

LE PORTRAIT

ROBERT SCHUMAN & JEAN MONNET
Fondateurs de l'Union européenne

VERBATIM DES FONDATEURS

« Jamais projet plus grand, plus beau, ni plus utile n'occupa l'esprit humain que celui d'une paix perpétuelle et universelle entre les peuples de l'Europe. »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU
Projet de paix perpétuelle, 1761

Ils ne se sont pas contentés « de sauter sur leur chaise comme un cabri en disant l'Europe, l'Europe, l'Europe[1] ». Non. Visionnaires mais pragmatiques, hommes d'actions sans exaltation, nourris des leçons de leur propre expérience, celle du début du siècle dernier, rien ne les prédestinait à entrer dans l'Histoire ! Ce n'était au demeurant ni leur ambition ni leur volonté.

Reconnaissons que cette Histoire, la grande, est aujourd'hui particulièrement ingrate avec eux. À deux titres. Qui des rares électeurs qui se déplaceront pour exercer leur devoir de citoyen aux prochaines élections européennes pourront évoquer leur mémoire en citant quelques-uns de leur fait d'armes. Et qui aura lu certains ouvrages - que l'on se refuse à citer ici - parus récemment sur l'Histoire de l'Europe et particulièrement sur sa création, n'a pas ressenti, devant les tombereaux d'insanités déversés sans retenue à leurs pieds, un profond malaise...

Jean Monnet. Robert Schuman. Deux pères fondateurs de l'Europe. Deux figures de leur siècle, évoluant dans les méandres de celui-ci sans a priori mais avec conviction : « l'union entre les peuples » d'une part et d'autre part « non la coalition des États » celle d'être utile, celle qui consiste à rassembler les hommes pour éviter les drames... L'un autodictacte, formé dans les arcanes du commerce national puis international, l'autre marqué comme tous alsaciens et lorrains aux stupidités meurtrières des ambitions territoriales.

Rédiger une biographie sommaire de ces deux personnages pour intéressante qu'elle serait, par les enseignements à retenir, ne présenterait dans le cadre de ce magazine que peu d'intérêt au regard de son lectorat. Chacun connaît pour Jean Monnet, alors qu'il n'a jamais occupé la moindre fonction publique, son action au service de la paix et de la coopération entre les peuples, jouant un rôle tout à la fois discret et déterminant dans l'Histoire du XX[e] siècle, depuis la victoire lors de la Première Guerre mondiale jusqu'à l'ébauche de l'Union européenne. Quant à Robert Schuman retenons simplement qu'il fera sienne l'idée de Jean Monnet : unifier la production du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité supranationale. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) était née, l'Union européenne était irrémédiablement en marche puisque Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak sont les soutiens indéfectibles de l'entreprise dans leurs pays respectifs.

Plus intéressant, c'est du moins le parti que nous avons pris, est d'éclairer la personnalité de Jean Monnet et de Robert Schuman par quelques-uns de leurs propos au regard des événements qui les ont suscités ■

[1] 1964. Charles de Gaulle.

« Une Europe fédérée est indispensable à la sécurité et à la paix du monde libre. »

JM

« Les dures leçons de l'histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et l'intérêt supérieur des hommes, nous conduit à des initiatives nouvelles, voire révolutionnaires, il importe de nous y tenir fermement et de persévérer. »

RS

« Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions. »

JM

« L'Europe se cherche. Elle sait qu'elle a en ses mains son propre avenir. Jamais elle n'a été si près du but. Qu'elle ne laisse pas passer l'heure de son destin, l'unique chance de son salut. »

RS

« La grande révolution européenne de notre époque, la révolution qui vise à remplacer les rivalités nationales par une union de peuples dans la liberté et la diversité, la révolution qui veut permettre un nouvel épanouissement de notre civilisation, et une nouvelle renaissance, cette révolution a commencé avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier. »

JM

« Une fois le nationalisme vaincu, il faudra imaginer des formes nouvelles pour unir l'Europe, car dans le passé, certains l'avaient tenté par la force. Sans une réconciliation sincère et définitive entre Français et Allemands, une Europe pacifique n'est pas pensable. »

RS

« L'Europe, avant d'être une alliance militaire ou une entité économique, doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé de ce terme. »

RS

Laissons à John Kennedy le mot (à Jean Monnet) de la fin : « Sous votre inspiration l'Europe, en moins de vingt ans, a plus progressé vers l'unité qu'elle ne l'avait fait depuis mille ans. »

JM

LES **20**
PRINCIPES CLÉS DU SOCLE
EUROPÉEN DES
DROITS SOCIAUX

CHAPITRE I
ÉGALITÉ DES CHANCES ET ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

1. L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE
Toute personne a droit à une éducation inclusive et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.

2. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
L'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes doit être assurée et favorisée dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la participation au marché du travail, les conditions d'emploi et la progression de carrière. Les femmes et les hommes ont droit à la même rémunération pour un travail de valeur égale.

3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES
L'égalité de traitement et l'égalité des chances sont applicables à toute personne, sans distinction fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, pour ce qui est de l'emploi, de la Protection sociale, de l'éducation, ou encore de l'accès aux biens et aux services à la disposition du public. L'égalité des chances des groupes sous-représentés doit être encouragée.

4. LE SOUTIEN ACTIF À L'EMPLOI
Toute personne a droit à une assistance rapide et adaptée à ses besoins qui lui permettra d'améliorer ses perspectives d'emploi ou d'activité non salariée. Cela inclut le droit à recevoir une aide à la recherche d'emploi, à la formation et à la requalification. Les droits de chacun à la Protection sociale et à la formation sont transférés lors de transitions professionnelles. Les jeunes ont droit à une formation continue, à l'apprentissage, à un stage ou à une offre d'emploi de qualité dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou la fin de leur scolarité. Les chômeurs ont droit à un soutien personnalisé, continu et cohérent. Les chômeurs de longue durée ont droit à un bilan individuel approfondi au plus tard au 18e mois de chômage.

CHAPITRE II
CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

5. UN EMPLOI SÛR ET ADAPTABLE
Indépendamment du type et de la durée de la relation de travail, les travailleurs ont droit à un traitement égal et équitable en ce qui concerne les conditions de travail, l'accès à la Protection sociale et la formation. La transition vers des formes d'emploi à durée indéterminée est encouragée. Dans le respect de la législation et des conventions collectives, la flexibilité nécessaire aux employeurs pour s'adapter rapidement aux changements du contexte économique doit être garantie. Les formes de travail innovantes qui assurent des conditions de travail de qualité sont encouragées. L'esprit d'entreprise et le travail indépendant sont soutenus. La mobilité professionnelle est facilitée. Les relations de travail qui conduisent à des conditions de travail précaires doivent être évitées, notamment en interdisant les abus de contrats atypiques. Toute période de stage doit être d'une durée raisonnable.

6. LES SALAIRES
Les travailleurs ont droit à un salaire juste permettant un niveau de vie décent. Des salaires minimum appropriés doivent être garantis, à un niveau permettant de satisfaire aux besoins du travailleur et de sa famille compte tenu des conditions économiques et sociales du pays, tout en sauvegardant l'accès à l'emploi et les incitations à chercher un emploi. Il convient d'éviter le phénomène des travailleurs pauvres. Tous les salaires sont fixés de manière transparente et prévisible, conformément aux pratiques nationales et dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.

7. DES INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI ET UNE PROTECTION EN CAS DE LICENCIEMENT
Les travailleurs ont le droit d'être informés par écrit, au début de la période d'emploi, au sujet de leurs droits et obligations découlant de la relation de travail, y compris pour ce qui est de la période probatoire. Avant tout licenciement, les travailleurs ont le droit d'être informés des motifs du licenciement et de bénéficier d'un délai raisonnable de préavis. Ils doivent avoir accès à des mécanismes de résolution de litiges efficaces et impartiaux et, en cas de licenciement injustifié, bénéficier d'un droit de recours ainsi que d'une indemnisation adéquate.

8. LE DIALOGUE SOCIAL ET LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS
Les partenaires sociaux sont consultés sur la conception et la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi, conformément aux pratiques nationales. Ils sont encouragés à négocier et à établir des conventions collectives sur des sujets qui les concernent, dans le respect de leur autonomie et de leur droit à l'action collective. Le cas échéant, des accords entre les partenaires sociaux sont mis en œuvre au niveau de l'Union et de ses États membres. Les travailleurs ou leurs représentants ont le droit d'être informés et d'être consultés, en temps opportun, sur les questions qui les intéressent, en particulier sur le transfert, la restructuration et la fusion d'entreprises et les licenciements collectifs. Il convient d'encourager le renforcement de la capacité des partenaires sociaux à promouvoir le dialogue social.

9. L'ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PRIVÉE
Les parents et les personnes ayant des responsabilités familiales ont droit à des congés appropriés, à des régimes de travail flexibles et à un accès à des services de garde d'enfants. Les femmes et les hommes doivent bénéficier d'un accès égal aux congés spéciaux afin de s'acquitter de leurs responsabilités familiales et sont encouragés à les utiliser de manière équilibrée.

10. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, SÛR ET BIEN ADAPTÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES
Les travailleurs ont droit à un niveau élevé de sécurité et de protection de la santé au travail. Les travailleurs ont droit à un environnement de travail adapté à leurs besoins professionnels, qui leur permette de prolonger leur participation au marché du travail. Les travailleurs ont droit à la protection de leurs données à caractère personnel dans le contexte de la relation de travail.

CHAPITRE III
PROTECTION ET INSERTION SOCIALES

11. DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS ET D'AIDE AUX ENFANTS
Les enfants ont droit à une éducation de la petite enfance à des prix abordables ainsi qu'à des soins de qualité. Les enfants ont droit à une protection contre la pauvreté. Les enfants issus de milieux défavorisés ont droit à des mesures spécifiques visant à améliorer l'égalité des chances.

12. LA PROTECTION SOCIALE
Quel que soit le type et la durée de leur relation de travail, les travailleurs salariés et, dans des conditions comparables, les travailleurs indépendants ont droit à une Protection sociale appropriée.

13. LES PRESTATIONS DE CHÔMAGE
Les chômeurs ont droit à un soutien à l'activation adéquat, de la part des services publics de l'emploi, pour (ré) intégrer le marché du travail ainsi qu'à des prestations de chômage appropriées d'une durée raisonnable, en fonction de leurs cotisations et des règles d'éligibilité nationales. Ces prestations ne doivent pas avoir un effet dissuasif pour un retour rapide à l'emploi.

14. LE REVENU MINIMUM
Des prestations de revenu minimum adéquat doivent être garanties à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour vivre dans la dignité à tous les stades de la vie ; un accès effectif aux biens et aux services doit leur être garanti. Pour ceux qui peuvent travailler, les prestations de revenu minimum devraient être combinées à des incitations à (ré) intégrer le marché du travail.

15. LES REVENUS ET PENSIONS DE VIEILLESSE
Les travailleurs salariés ou indépendants à la retraite ont droit à une pension de retraite proportionnelle à leurs cotisations et leur garantissant un revenu adéquat. Les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes possibilités d'acquérir des droits à pension. Toute personne âgée a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité.

16. SOINS DE SANTÉ
Toute personne a le droit d'accéder, à des prix abordables et dans des délais raisonnables, à des soins de santé préventifs et curatifs de qualité.

17. L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES
Les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu pour vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la vie en société ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins.

18. LES SOINS DE LONGUE DURÉE
Toute personne a droit à des soins de longue durée à des prix abordables et de qualité, en particulier à des services de soins à domicile et des services de proximité.

19. LE LOGEMENT ET L'AIDE AUX SANS-ABRI
Un accès au logement social ou à une aide à un logement de qualité doit être fourni aux personnes dans le besoin. Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriées contre les expulsions forcées. Un abri et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale.

20. L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS
Toute personne a le droit d'accéder à des services essentiels de qualité, y compris l'eau, les services d'assainissement, l'énergie, les transports, les services financiers et les communications numériques. Des mesures visant à faciliter l'accès à ces services doivent être prévues pour les personnes qui sont dans le besoin.

PAROLE D'EXPERT

HERVÉ CHAPRON
Membre du Comité Directeur du CRAPS et ancien Directeur Général Adjoint de Pôle emploi
&
MICHEL MONIER
Ancien Directeur Général Adjoint de l'Unédic

DAVANTAGE QUE L'ENA, C'EST LA CENTRALISATION QU'IL FAUT ABANDONNER !

Le discours présidentiel entrouvre la porte d'une véritable modernisation de la conduite des affaires publiques. Mais, parce qu'« elle vient du fond des âges », parce que « les siècles l'appellent » la France est Terre de résistance, de résistance vis-à-vis d'elle-même...

L'ancien monde se cache là où il devrait faire preuve d'une volonté réelle de repenser la conduite des affaires publiques. L'ENA, davantage qu'un moule bourdieusien reproducteur, s'est affirmée comme celui dans lequel sont distillés les ingrédients de la pensée unique : point de salut hors des administrations centrales !

Et pourtant, politiquement d'abord, de la fronde aux gilets jaunes, l'Histoire est jalonnée de révoltes contre le pouvoir central. Administrativement ensuite : en décentralisant tardivement et toujours du bout des doigts, trop souvent à travers des épisodes non achevés, c'est un jacobinisme bon teint qui est érigé en un évangile laïque. Économiquement encore : à travers le poids de l'économie administrée pesant lourdement sur l'état de ses finances publiques. Culturellement enfin : en instruisant des querelles, originellement celles des Anciens et des Modernes, sans cesse renouvelées, du XVII[e] siècle à nos jours, Pyramide du Louvre et restauration de Notre-Dame incluses.

Dans la querelle des Anciens et des Modernes, ce sont les Anciens, les centralisateurs, qui tiennent le haut du pavé.

Regardons la politique de l'emploi. Elle est, certes de manière particulièrement feutrée, au centre d'une « querelle » qui prend ses allures, elle-aussi, de querelle des Anciens et des Modernes.

Dans la querelle des Anciens et des Modernes, ce sont les Anciens, les centralisateurs, qui tiennent le haut du pavé. Regardons la politique de l'emploi. Elle est, certes de manière particulièrement feutrée, au centre d'une « querelle » qui prend ses allures, elle-aussi, de querelle des Anciens et des Modernes.

Rappelons le coût de la politique de l'emploi : annuellement plus de cent milliards d'euros. Pour les Anciens : distribuer, c'est agir ! Entre le coût de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, celui de la formation professionnelle, des allégements de charge favorisant la création d'emplois, le fonctionnement des structures administratives diverses et variées que l'universalité de Pôle emploi est loin d'avoir supprimées...

Certes, le logiciel historique commence à être sérieusement modifié. Après le Code du travail, la formation professionnelle, en attendant juin l'Assurance chômage... Le Président de la République lors de sa conférence du 25 avril n'a-t-il pas affirmé que « nous vivons dans une société avec des politiques publiques qui

ont largement été pensées au sortir de la Deuxième Guerre mondiale » ? Pour celle de l'emploi, depuis le début de la Ve République !
Depuis peu, depuis la crise sociale et dans le cadre du grand débat, les uns et les autres ont été contraints de prendre position sur le besoin de décentraliser certaines actions regroupées sous le terme générique de politique de l'emploi. Faut-il voir là l'émergence de « Modernes » ?

Ici, le MEDEF en appelle « à un approfondissement de la compétence économique des Régions pour en finir avec les décisions arrêtées depuis le siège (des opérateurs nationaux) en matière de formation ». On pense sans le dire à la décentralisation... CroissancePlus emboîte immédiatement le pas. Ailleurs, la proposition 18 du rapport Cap 22 est sans ambiguïté : « la formation est une compétence décentralisée même si l'État garde quelques prérogatives. Une clarification par une décentralisation complète pourrait conduire à cesser les missions déconcentrées de l'État mais également à recentrer la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle... ». Enfin, la ministre du Travail considère au regard des emplois francs que « ce sera plus facile de communiquer sur des départements ou des régions. » Et, récemment, le Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, conclut : « en matière de formation, il faut territorialiser ».

L'unanimité semblerait acquise ! Des Modernes s'affirment ! Ce serait alors sans compter avec les Anciens ! Vieux combat pour eux : ainsi l'avis du Conseil d'administration de Pôle emploi de 2015. L'établissement public y formalisait sa pensée sous forme de doctrine, celle de l'État, celle des Confédérations syndicales, et celle des administrations centrales : régionaliser son action ce serait créer sui generis des inégalités au détriment de l'égalité républicaine dont il est le garant en termes d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Quant à la DGEFP, pour elle la Région n'est pas le bon niveau. Fermez le ban !

Les Anciens : rien ne presse ! Pourquoi trancher puisque le problème du chômage de masse, celui de longue durée a été ignoré par les gilets jaunes. L'anesthésie par le traitement social du chômage a pris des allures de drogue dure. En attendant, combien de milliards sont dilapidés par tacite reconduction au service des Léviathan bureaucratiques que sont devenues les politiques de l'emploi supposées étancher la massification du chômage ?

Les Modernes : comment ne pas imaginer à l'ère de l'économie 3.0 des politiques de l'emploi qui ne soient pas conçues par les acteurs de proximité au service des besoins spécifiques des territoires... Le projet d'ATD Quart monde - Territoires zéro chômeur de longue durée - devenu réalité par expérimentations n'est-il pas d'ores et déjà un succès et par là même une voie de réflexion ?

Halte à cette drôle de guerre ! Faisons sauter les placebos, les lignes Maginot et autres pansements symboles d'une guerre de position. Une guerre de mouvement s'impose à nous : un pays qui ne décentralise pas est un pays qui stagne...

Il faut, sans tarder, ouvrir le SPER aux Régions en accordant a minima à leurs Présidents sa coprésidence au côté du Préfet dont en matière d'emploi le rôle a été le plus souvent limité à une politique de guichet distribuant des contrats aidés décidés au niveau national. Soyons cruels et souvenons-nous de l'adresse aux Préfets de Jacques Chirac en 1995 : « vous allez devoir inventer, essayer, évaluer, multiplier les solutions nouvelles, encourager les initiatives originales, adapter les mesures générales et les ressources aux situations locales... »

Alors, la formation de nos élites étant mise au débat, place désormais à une école nationale de la décentralisation. Une école qui enseigne que la réalité de la chose publique ne se plie pas à la seule force normative des administrations centrales. Une école où l'on enseignerait aussi la « soutenabilité sociale » et pas seulement la soutenabilité budgétaire.

« Je vous assure mon cher cousin que vous avez dit nouveau monde. Moi j'ai dit nouveau monde ? Comme c'est bizarre ! » ■

LA TRIBUNE

YCE PARTNERS

SIMPLIFICATION DU RECOUVREMENT FISCAL ET SOCIAL : UNE ORIENTATION DES POUVOIRS PUBLICS VERS UN PORTAIL NUMÉRIQUE COMMUN PLUTÔT QU'UNE AGENCE UNIQUE DU RECOUVREMENT ?

Une réflexion importante est en cours au niveau des pouvoirs publics concernant la simplification du recouvrement fiscal et social.

Dans ce cadre, Monsieur Alexandre Gardette (Administrateur général des finances publiques) a été chargé en octobre 2018 par Monsieur Gérald Darmanin (ministre de l'Action et des comptes publics), Madame Agnès Buzyn (ministre des Solidarités et de la Santé) et l'Acoss de rédiger un rapport à ce sujet. Les premières orientations ont été présentées au Sénat en février 2019. Le champ du rapport porte sur les prélèvements obligatoires (impôts, taxes - ex : TVA - et cotisations sociales). L'enjeu financier est important car les prélèvements obligatoires représentent, en 2017 en France, 1 038 milliards d'euros, soit 45,3 % du PIB.

La volonté de simplification s'appuie sur un constat essentiel : un nombre important d'opérateurs s'occupent du recouvrement des prélèvements obligatoires auprès des entreprises et des particuliers, impliquant de multiples interlocuteurs pour les usagers. Le rapport du Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) publié au printemps 2018 en recensait 250, pour plus de 600 prélèvements différents. Ces opérateurs sont polarisés, pour la partie fiscale, autour de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), qui collecte 80 % de la masse des impôts et taxes, et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), et, pour la partie sociale, autour de l'Acoss, qui recouvre 72 % des montants de cotisations sociales.

L'étude d'Alexandre Gardette souligne la difficulté d'une fusion organique des opérateurs actuels avec la présence de fonctionnaires d'État et de salariés de droit privé qui rend cette opération très délicate.

La réflexion en cours sur cette future réforme couvre plusieurs objectifs :

1. Simplifier réellement les démarches des usagers, entreprises et particuliers, avec la mise en place d'un interlocuteur unique (ex : communication d'un changement de situation, harmonisation des démarches, demande unique en cas de difficultés de paiement, sollicitation d'une information).

2. Améliorer le taux de recouvrement des prélèvements obligatoires : les perspectives d'amélioration portent essentiellement sur les procédures de recouvrement forcées qui sont à ce jour très différentes entre la sphère sociale et la sphère fiscale et qu'il serait d'intérêt d'uniformiser et d'adresser de manière globale. Par ailleurs, bien que les taux d'encaissement de l'Acoss, la DGFiP et les Douanes soient déjà très élevés (de l'ordre de 98 à 99 %), eu égard aux masses en jeu, une amélioration de dix points de base (0,1 %) permettrait de collecter quelques dizaines de millions d'euros supplémentaires.

3. Opérer des gains de gestion pour le

LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES

1 038
milliards d'euros de prélèvements obligatoires soit 45,3 % du PIB

200
opérateurs de recouvrement

plus de **600**
prélèvements obligatoires

LES PRINCIPAUX COLLECTEURS

LA DGFIP
Impôts et taxes

653,5 millions d'€

soit 80% de la collecte

L'ACOSS
Cotisations sociales

384,5 millions d'€

soit 72% de la collecte

service public avec la réduction du nombre d'agents publics et le redéploiement d'une partie des effectifs sur d'autres missions. Par ailleurs, la simplification du recouvrement devrait permettre de faire des économies plus particulièrement pour les petites taxes qui ont un coût de gestion élevé. Une meilleure organisation du recouvrement sur la base d'une vision globale permettrait aussi d'améliorer la lutte contre la fraude.

La mise en place d'une Agence unique du recouvrement à l'échéance de 2022 avait initialement été évoquée par le Ministre Gérald Darmanin. Toutefois, l'étude d'Alexandre Gardette souligne la difficulté d'une fusion organique des opérateurs actuels avec la présence de fonctionnaires d'État et de salariés de droit privé qui rend cette opération très délicate.

Des solutions intermédiaires seraient privilégiées, avec trois pistes envisagées qui peuvent être complémentaires :

1. Aller plus loin dans l'unification du recouvrement autour des opérateurs Acoss et DGFiP pour chacune des deux sphères (sociale et fiscale). Des actions sont déjà engagées en ce sens :

- Pour la sphère sociale : la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dite Pénicaud, adoptée l'été dernier, prévoit le transfert du recouvrement de la contribution à la formation professionnelle des organismes de formation professionnelle (anciens OPCA) vers les Urssaf. Le recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants a également été transféré aux Urssaf (cf. suppression du RSI).

- Pour la sphère fiscale : plusieurs transferts du recouvrement de taxes douanières, telles que la taxe générale sur les activités polluantes, ont été prévus dans la loi de finances pour 2019 ; la question du transfert, vers la DGFiP, d'autres taxes des Douanes ou de petits opérateurs publics reste à venir.

2. Développer des services communs sans fusionner les opérateurs avec l'harmonisation des procédures et une plus forte interaction des administrations entre elles.

3. La création d'un portail informatique unique sur lequel les entreprises, et éventuellement à terme les particuliers, pourraient faire leurs démarches et obtenir une compensation des créances et des dettes. Ainsi, lorsqu'une entreprise doit payer des cotisations sociales et récupérer un crédit de TVA, une compensation pourrait être prévue. Il s'agirait d'offrir une couche unifiée de services sans fusionner les réseaux. Dans cette hypothèse, les réseaux des Urssaf et de la DGFiP resteraient distincts et continueraient d'évoluer sur leurs champs respectifs (social et fiscal) avec des procédures harmonisées.

Ces perspectives ouvrent la question de l'articulation avec les portails déjà existants comme Net-entreprises. En effet, le portail Net-entreprises, créé en 2000, est le portail de référence pour les formalités déclaratives des entreprises. Le nombre de déclarations transitant par Net-entreprises s'est développé rapidement et continue à croître de façon significative : 22 millions en 2012, 27 millions en 2014, 38 millions en 2016, 42 millions en 2017. Parallèlement, le nombre d'entreprises inscrites a crû fortement et aujourd'hui quasiment toutes les entreprises de France et tous les tiers-déclarants sont inscrits et utilisent Net-entreprises. C'est d'ailleurs via ce portail numérique que les entreprises déclarent la DSN qui véhicule à la fois les éléments nécessaires au recouvrement des cotisations sociales obligatoires par l'Acoss ainsi que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à destination de la DGFiP depuis janvier 2019.

La volonté de réformer et de simplifier les modalités de recouvrement est une réelle opportunité, encore faut-il ne pas hésiter à s'appuyer sur les services existants qui fonctionnent déjà et ont fait leurs preuves pour créer l'adhésion des usagers et maîtriser les dépenses publiques dans un contexte budgétaire contraint ■

LA TRIBUNE

NATHALIE FRANÇOIS
Manager à YCE Partners

VERS UN SMIC ET UN RSA EUROPÉENS ?

Nier en bloc l'existence d'une « Europe sociale » serait faire injustice à l'Union européenne. La Protection sociale et l'accès à l'emploi sont incontestablement des sujets dont l'Union européenne se saisit… dans les limites du mandat que les États membres veulent bien lui concéder sur le sujet.

À savoir celles fixées par les articles 151 à 161 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui prévoient que l'exercice des compétences de l'Union européenne s'exercera « à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et règlementaires des États membres », tout en ayant la possibilité d'« arrêter (…) des prescriptions minimales applicables progressivement, compte tenu des conditions et des règlementations techniques existant dans chacun des États membres » (art. 153 TFUE).

Mais également les limites régulièrement imposées à l'Union européenne par les États membres lors des négociations sur ces sujets. Le fonctionnement de l'Union européenne, institution supranationale, implique en effet directement les États membres, au sein du Conseil de l'Union européenne, lors de la procédure ordinaire d'élaboration des règlements et directives.

Il reste que tant le Socle européen des droits sociaux – approuvé conjointement par le Parlement européen, le Conseil et la Commission le 17 novembre 2017, lors du sommet social de Göteborg –, que la directive du 28 juin 2018 sur les travailleurs détachés – qui consacre le principe « à travail égal, rémunération égale sur un même lieu de travail » – témoignent de l'activité de l'Union européenne dans le domaine social.

Il est temps que l'Union européenne impose un seuil minimal chiffré de protection pour chacun de ses citoyens, matérialisé par un salaire minimum ainsi que par un revenu social plancher calculé en pourcentage du salaire médian national.

Bien que non-coercitif, le Socle consacre « un ensemble de principes et de droits essentiels pour doter l'Europe du XXIe siècle de marchés du travail et de systèmes de Protection sociale qui soient équitables et qui fonctionnent bien », tels que le droit à un salaire équitable, à la formation, aux soins de santé ou encore à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces principes ont depuis lors pu servir de base à l'adoption de nouvelles normes sociales à l'échelle européenne, comme en atteste la définition d'un seuil minimum pour les congés maternité et paternité.
Ces résultats ne sont toutefois pas suffisants pour « réenchanter l'Europe », selon la formule maintenant consacrée. Comme l'a proclamé le monde mutualiste dans son manifeste du 4 février 2019, si on veut « renouer avec un récit européen », « l'Union européenne doit aussi bénéficier aux plus précaires » pour « porter une vision de l'Europe, juste, redistributive, respectueuse de l'humain et de l'environnement ».

Sur le terrain de la politique sociale, il est donc temps d'oser passer le cap d'une convergence minimale « vers le haut » (le mot harmonisation étant interdit). **Il est temps que l'Union européenne impose un seuil minimal chiffré de protection pour chacun de ses citoyens, matérialisé par un salaire minimum ainsi que par un revenu social plancher calculé en pourcentage du salaire médian national.**

Et c'est là une question de volonté des États membres !

Pour leur part, tant le Parlement européen que la Commission ont déjà manifesté leur soutien à ces mesures. Monsieur Juncker a indiqué, dès janvier 2017, que : « Quel que soit le travail, il faut un salaire minimum dans chaque pays de l'Union européenne (…), la même remarque vaut pour les revenus minimums d'insertion ou des revenus minimum garantis ».

De même, le Parlement européen indiquait dans sa résolution préalable à l'approbation du Socle qu'« **un marché unique qui fonctionne exige l'établissement d'un noyau dur de droits sociaux communs à tous les travailleurs en vue de prévenir une concurrence fondée sur les conditions de travail** » et recommandait dès le 14 septembre 2014, dans une résolution sur le dumping social dans l'Union européenne, « l'instauration de planchers salariaux sous la forme d'un salaire minimum national, (…) dans le but de parvenir progressivement à au moins 60 % du salaire moyen au niveau national ».

Le Socle européen des droits sociaux prévoit d'ailleurs qu'« un salaire minimum adéquat doit être garanti » (Art. 6.b) et que « toute personne ne disposant pas de ressources suffisantes a droit à des prestations de revenu minimum adéquates pour vivre dans la dignité à tous les stades de sa vie » (Art. 14), sans pour autant fixer de seuils minimaux chiffrés obligatoires, faute de volonté des États membres.

L'imposition de tels seuils permettrait de rendre tous les citoyens européens un peu plus égaux. Sans compter les effets bénéfiques sur la réduction du dumping social.

L'ensemble des États membres disposant, légalement ou par le biais d'accords pris entre partenaires sociaux, de tels mécanismes, le vrai débat sera celui des chiffres : 60 % ou plus ou moins ? Du salaire moyen ou du salaire médian ? Cela devra, sans doute, faire l'objet d'âpres négociations, durant lesquelles il ne faudra toutefois pas perdre un chiffre de vue : celui du seuil de pauvreté qu'Eurostat fixe à 60 % du revenu disponible (soit après impôts et prestations sociales) médian national. S'autoriser à fixer un salaire minimum européen en dessous du seuil de pauvreté manquerait cruellement d'ambition et… de dignité.

La mesure concernée ne devrait du reste pas se limiter à lutter contre le dumping social en se concentrant sur le revenu minimum applicable aux travailleurs, mais également s'étendre à un revenu social minimal, pour se donner l'objectif fédérateur d'éradiquer la pauvreté dans l'UE… où, selon les derniers chiffres d'Eurostat disponibles, 87 millions de citoyens européens vivent sous le seuil de pauvreté (soit plus d'un citoyen européen sur six).

La question de l'aide que l'Union européenne pourrait apporter à certains États membres pour financer une telle mesure, fut-ce provisoirement – comme elle le fait dans d'autres domaines – devra aussi être posée pour faire vivre pleinement le principe de solidarité européenne.

Si c'est de volontés politiques des États membres dont nous avons manqué lors de la dernière législature pour aboutir sur ces sujets, les élections européennes à venir sont une belle occasion pour les citoyens européens de maintenir un Parlement et une Commission ayant de telles ambitions sociales, mais aussi (et surtout !) de **définir avec clarté le cap qu'ils entendent voir leurs dirigeants nationaux prendre sur le sujet, pour que le Socle ne soit pas qu'une opération de communication**… ■

LA TRIBUNE

JEAN-PAUL SÉGADE
Vice-Président du CRAPS

HÔPITAL : LA CRISE HOSPITALIÈRE VUE PAR UN PERSAN

Je suis à Paris depuis plusieurs lunes et j'ai toujours été dans un mouvement perpétuel concernant un domaine qui fait tous les jours le délice de l'actualité. C'est la santé qui fait la une de tous les journaux et des commentaires, si les Français se portent les mieux du monde chrétien, leur système les rend inquiets, et les médecins comme les acteurs sont en totale souffrance pour un système que beaucoup de mes sujets envieraient.

Si leur médecine a voulu qu'elle guérisse la plupart des maux, ils ignorent les principes qui garantissent la vie de toute organisation : son équilibre économique et crient au scandale quand un de leur savant préconise un système équilibré alors qu'ils savent bien au fond d'eux même que la réforme s'impose et que nier l'économique ne fait que précipiter leur système dans l'échec.

J'ai essayé d'en savoir plus sur les causes, et j'ai eu, hier, à Ségur, un entretien fort instructif. Je crois que c'est le lieu le plus respectable de la Terre, et on y trouve la même activité que dans nos riches ruches de Perse. Quoi de plus admirable que de voir ces administrateurs se sacrifier à une cause qui semble, de leurs aveux, impossible à tenir ! Au sein de cette ruche, le prince est un grand magicien. Il nomme une Commission présidée par un grand vizir et des sages ou prophètes. Cette commission élabore un rapport qui est exposé à la presse comme si l'exposition suffisait à régler le problème. Est-ce l'habitude de ces pays chrétiens qui, en exposant le Saint Sacrement, guérissent les malades, qui les ont conduit à attribuer à leur rapport le même succès ? Mais ces chrétiens ont inventé une méthode infaillible pour réformer sans que rien ne bouge. J'ai assisté à une conférence que je n'oublierai jamais. Lors de cette conférence de presse, le prince s'avance et annonce qu'il va régler le problème à partir d'aujourd'hui. La presse l'annonce le lendemain et la magie est jouée : tous les acteurs sont satisfaits mais rien ne se passe. La santé est un exemple parmi tant d'autres, où l'on voit les Ministres se succéder en déclarant qu'ils maîtriseront les dépenses… en augmentant les recettes. Que ces princes possèdent une telle sorcellerie, mon cher Rustan ! Ils arrivent à convaincre que l'on peut régler un problème par un remède approprié à son contraire.

Devant ma perplexité, une de nos connaissances me conduit à l'Hôpital Saint-Antoine. Dans cet établissement, j'ai vu des malades, des docteurs et des infirmiers qui ont failli être violents quand j'ai parlé d'économies comme si le diable en personne leur était apparu. **Faut-il qu'il y ait beaucoup d'argent dans ce pays pour considérer qu'en parler c'est déjà un crime et que les termes productivité, rentabilité ou économies soient des blasphèmes dans la bouche de certains ?**

Je ne peux encore pas comprendre pourquoi les Français n'ont pas compris que l'intérêt des docteurs, des malades et des hôpitaux se trouvait dans la gestion commune et équilibrée de leurs actions. L'équilibre des comptes aujourd'hui est la garantie de leur système pour demain. La bonne gestion économique est donc au service public ce que la vertu est à leur République, elle est le gage de sa pérennité. Ils ont oublié alors qu'un de leur plus grand philosophe (Montesquieu) avait, bien avant nous, démontré cette relation.

Cette réflexion je l'ai apprise ici, lors de mes études : « Aureng-Zèbe, à qui on demandait pourquoi il ne bâtissait point d'hôpitaux, dit « je rendrai mon empire si riche, qu'il n'aura pas besoin d'hôpitaux ». Il aurait fallu dire : je commencerai par rendre mon empire riche, et je bâtirai des hôpitaux. Comme je te le disais dans ma précédente lettre « L'intérêt des particuliers se trouve dans l'intérêt commun de vouloir s'en séparer, c'est vouloir se perdre, que la vertu n'est point une chose qui doit nous coûter, qu'il ne faut point la regarder comme un exercice pénible » » (lettres à Mirza).

La performance de leur système de santé suppose un équilibre de leurs comptes comme la vitalité de leur économie est une condition à l'existence de leur système de santé. Les Français seraient-ils exclus par magie de ces principes… que la France est un pays merveilleux où l'on peut se soustraire des lois de la nature… ■

SI VOUS AVEZ LOUPÉ...

13 CRAPSLOG à votre disposition... et ils sont gratuits !

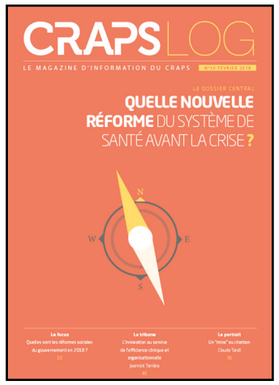

www.association-craps.fr

CRAPS